

AGENCE DES AIRES MARINES PROTEGEES

Bureau du 7 Janvier 2015

Point 2

Délibération n°2015-02B portant approbation du procès verbal de la réunion du 5 Novembre 2014.

Vu le code de l'environnement ;

Sur présentation du directeur de l'établissement public

Article 1 :

Le bureau du conseil d'administration approuve le procès verbal de la réunion du 5 novembre 2014.

Article 2 :

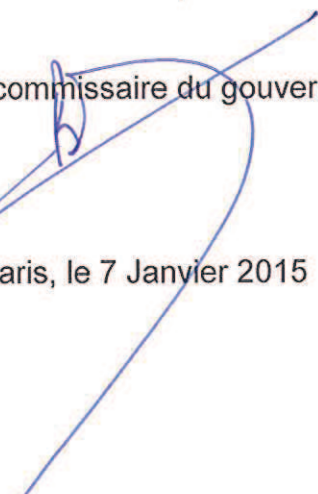
Le directeur de l'Agence des aires marines protégées est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'Agence.


Le Président du Conseil d'administration

Paul GIACOBBI


Le Directeur

Olivier LAROUSSINIE


Le commissaire du gouvernement

A Paris, le 7 Janvier 2015

Personne à contacter :	Olivier LAROUSSINIE olivier.laroussinie@aires-marines.fr
Date :	05 novembre 2014
Objet :	Bureau du 7 janvier 2014 Point n°2 Approbation du procès verbal de la réunion du bureau du 5 novembre 2014

Liste des présents

Membres	Nom et Prénom
Président du Conseil d'administration	M. Paul GIACOBBI
Vice-Président du Conseil d'administration	M. Gérard ROMITI
Un représentant du Ministre de la Défense	M. Thierry DE LA BURGADE
Un représentant de l'action de l'État en mer Préfet Maritime de l'Atlantique	M. Loïc LAISNE
Un représentant du Ministre chargé de la mer	M. Rémi IMBERT
Un représentant du Ministre de tutelle	M. Christophe LENORMAND
Un représentant du Ministre chargé des pêches et des cultures marines	M. Olivier LETODE
Un représentant du Ministre chargé de l'Outre-mer	M. Pascal COLLIN
Un représentant d'aires marines protégées	M. Guy-François FRISONI
Un président de conseil de gestion de parc naturel marin	M. Thierry CANTERI
Un représentant du personnel de l'Agence	M. Olivier GALLET

Un représentant du parc naturel marin Golfe du Lion Directeur délégué	M. Gildas LE CORRE
Invités et AAMP	Nom et Prénom
MEDDE	Mme Claire COUTANT
MEDDE	M. Sébastien FLORES
Contrôle financier	M. Didier JARNIGON
AAMP Directeur	M. Olivier LAROUSSINIE
AAMP Secrétaire Générale	Mme Maëleonn LE DIAGON
AAMP Agent comptable	Mme Chantal GAUTIER

La séance débute à 14.00 au sein des locaux de l'Assemblée nationale.

Paul GIACOBBI : nous allons si vous le voulez bien commencer cette réunion du Bureau, afin de préparer la réunion du Conseil d'administration qui aura lieu le 26 novembre. D'abord je voudrais excuser un certain nombre des membres du Bureau. Monsieur DAVERAT qui représente les régions de France, Ferdy LOUISY, Pierre MAILLE qui est représenté par le Directeur, et Monsieur Gilles BŒUF qui est pris à cette heure-ci mais qui essaiera de nous rejoindre un peu plus tard.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Paul GIACOBBI présente l'ordre du jour de ce bureau.

I. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour consistera à vous faire approuver le procès verbal de la précédente réunion, à préparer le Conseil d'administration et à traiter des questions diverses.

L'ordre du jour est approuvé.

II. Approbation du procès-verbal du Bureau du 17 juin 2014

Le premier point consiste à approuver le procès-verbal de la précédente réunion de Bureau qui avait eu lieu le 17 juin 2014. Y a-t-il des remarques, en avez-vous pris connaissance ?

Olivier GALLET : il semblerait à la lecture du procès verbal, que l'on ait plutôt le procès verbal du mois de mars et non pas celui de juin.

Paul GIACOBBI : c'est une excellente remarque et je redoute que vous n'ayez raison, à mon avis il y a une erreur. (Échanges entre les membres du Bureau, il semble qu'ils n'aient pas tous le même dossier¹). J'aimerais que l'on envoie le bon dossier par voie informatique à ceux qui n'ont pas eu, afin qu'ils puissent éventuellement faire des remarques, s'il y en a.

Le procès-verbal de la réunion du Bureau du 17 juin est approuvé.

III. Préparation du Conseil d'administration du 26 novembre

Présentation du programme de travail 2015

Paul GIACOBBI : nous allons venir au cœur du débat, c'est-à-dire la préparation de notre Conseil d'administration du 26 novembre 2014. Cela va consister, au-delà des choses traditionnelles, à vous présenter d'abord le programme de travail de 2015 et l'organigramme 2015. Est-ce qu'on lie ce point avec l'approbation du budget ? Est-ce que c'est une présentation commune ou distincte ? L'un est la conséquence de l'autre et réciproquement. Monsieur le Directeur va le présenter.

Olivier LAROUSSINIE : je commence, puis Maëlen complètera sur le budget à proprement parler. Vous avez un programme de travail pour 2015 qui est en continuité, assez largement, avec ce que l'on faisait jusqu'à maintenant. On arrive vraiment à un point de difficultés, de décalage entre l'augmentation de ce que l'on a à faire et la non-augmentation des moyens avec lesquels on peut le faire. Je vais donc vous parler de ce problème-là, je ne vais pas vous répéter que l'on continue sur Natura 2000, les Parcs, la DCSMM etc., ça c'est bien évident. Comment fait-on pour s'en sortir en faisant un programme de travail qui tienne la route avec le budget alloué ? En gros, on adapte le rythme sur Natura 2000, on a commencé à en parler à l'une ou l'autre des préfectures maritimes pour dire « On ne sera pas au rendez-vous sur tous les sites ! ». Il faut maintenant que l'on choisisse les sites sur lesquels on va vraiment faire des DOCOB, on va arrêter de tout faire de front, car à tout faire de front, il n'y a rien qui aboutit. On a soulevé un certain nombre de questions auprès de la tutelle sur la mise en œuvre de la DCSMM, puisqu'on est à l'année charnière où l'on passe à la mise en œuvre du programme de surveillance, du programme de mesure. Je dirais, là encore que ce n'est pas forcément très grave si ça ne démarre pas instantanément en 2015 avec des moyens supplémentaires, mais clairement il y a un sujet sur le rôle que devra assumer l'Agence dans cette mise en œuvre, qui est quand même liée à des discussions sur les moyens qui pourront y être consacrés. Et puis, là où vraiment il y a un problème, ce sont les nouveaux parcs marins. On va marquer le pas, c'est-à-dire qu'on va quand même pas mal faire "semblant" en 2015 (je vous parle très clairement), sur les parcs d'Arcachon et Pertuis-Gironde s'ils se créent, sachant que par ailleurs, on va aussi marquer le pas certainement dans le Golfe du Lion sur la mise en place d'une équipe de terrain qui *a priori*, avec l'approbation du plan de gestion, devrait être l'étape primordiale de 2015. En 2015 nous avons l'intention de discuter d'un partenariat avec le département des Pyrénées-Orientales, pour mutualiser avec les moyens de la réserve naturelle que gère le département. On

¹ Les membres ayant reçu le dossier par voie électronique disposent de la bonne version, avec toutefois une erreur dans le titre ; les membres l'ayant reçu par voie papier – Olivier GALLET, Paul GIACOBBI – disposent d'un PV correspondant au Bureau du mois de mars.

pourra discuter, mais certainement pas passer à de l'opérationnel, du moins en l'état actuel du budget. Alors pour être un peu plus positif, parce que tout ça est quand même très négatif : 2015, c'est l'année où l'on doit établir une stratégie de création d'aires marines protégées dans les Australes. Son élaboration formelle pose question. C'est un peu compliqué ce qui se passe dans les TAAF parce que le Préfet de la Réunion est le Préfet chargé de l'action de l'État en mer, parce que c'est un sujet qui est international, c'est un sujet qui concerne l'outre-mer, c'est bien sûr un sujet qui concerne l'environnement. Donc il faut que l'on se penche sérieusement sur le pilotage institutionnel de cette affaire, sinon j'ai peur que nos travaux purement scientifiques et techniques n'aboutissent à rien. Au bout d'un moment, il y aura une décision à prendre et il ne faut pas que l'on se trompe d'autorité pour la prendre. En 2015, on démarrera sérieusement les travaux sur l'étude d'un parc naturel marin autour du Cap Corse (je dis ça pour rassurer mon Président et notamment par rapport au fait que nous n'avons pas vraiment encore commencé).

Je vous ai donc dit que d'une certaine façon on piétinait un peu sur Natura 2000 et les parcs naturels marins, qu'on avait des questions sur la Directive Cadre Stratégie pour Milieux Marins. En prolongement en quelque sorte de la Directive, il y a une expérimentation pour des plans d'actions prioritaires pour la restauration des milieux marins. Corrigez-moi si je dis des bêtises, mais les deux pilotes seraient la Guyane et la Polynésie, et donc on aurait à remplir un rôle d'appui technique auprès du gouvernement de Polynésie -puisque là-bas c'est à lui de le faire - et de l'administration d'État dans le cadre de la Guyane, pour cette mise en œuvre. On peut espérer qu'elle démarre doucement (je suis désolé de dire ça), et que ce soit faisable avec nos moyens actuels.

J'avais envie de vous signaler quand même en termes de connaissances et d'expertises, de connaissances surtout, qu'on va avoir fini le premier cycle Remmoa, l'inventaire des mammifères et oiseaux marins dans la ceinture tropicale française, si je peux présenter ça comme ça, et les derniers survols sont en cours en Nouvelle Calédonie, à Wallis et Futuna. Ça se termine en janvier et donc, on aura certainement en milieu d'année une manifestation à faire pour rendre compte de la totalité du premier cycle avec, je l'espère, des résultats intéressants que pourront nous présenter les scientifiques, et bien sûr une réflexion sur la suite - notamment le deuxième cycle.

À l'international, on a aussi une année un peu spéciale en 2015 car on a des projets, notamment des projets de coopération autour de la Manche, qui se terminent : sur la valorisation des écosystèmes, sur le réseau d'aires marines protégées, et sur la synthèse de tous les projets INTERREG qu'il y a pu avoir sur la Manche. On aura donc pas mal de rendus en 2015 sur la Manche. Et dans le Pacifique se termine le projet PACIOCEA (projet de pré-planification spatiale à l'échelle du Pacifique Sud). Pas mal de résultats sur lesquels il faudra communiquer, et qui seront certainement des marchepieds pour présenter d'autres projets, et faire d'autres demandes de financement, vers d'autres projets.

Je termine cette courte présentation du programme de travail en disant que ce qui nous paraît vraiment manquer, en terme de volumes, ce sont surtout les questions de plafond d'emploi. C'est-à-dire qu'à la limite ce n'est plus une question d'argent, c'est une question de capacité de mise en œuvre au travers du plafond d'emploi, et notre estimation, c'est qu'au minimum il nous manque 24 personnes, et même sans ambitions supplémentaires par rapport à ce que j'ai dit. Financièrement, la masse salariale correspondante, et un certain nombre de choses qu'on va différer et qui nous

paraissent pourtant urgentes, représenteraient environ 4 millions et demi d'euros. Dans le cadre de la préparation du contrat d'objectifs, comme pour le contrat d'objectifs précédent, nous avons fait une note qui présente les moyens à terme de l'Agence, et en tout cas pendant la période du contrat d'objectifs, tel qu'ils nous paraîtraient être optimaux. On ne va pas le discuter aujourd'hui mais comme c'était prêt, j'ai voulu qu'on vous le distribue et qu'on vous le donne maintenant, pour que vous ayez un élément de comparaison entre notre plafond d'emploi, notre budget d'aujourd'hui et cet idéal, tel que l'on peut l'afficher, et vous montrer que l'on est à peu près à la moitié du chemin. Quand je dis qu'il me semble manquer au minimum 24 postes en 2015 pour faire ce qu'a à faire l'Agence des aires marines protégées, j'ai envie de montrer que je suis quand même super raisonnable par rapport à ce que devrait être l'équipe de l'Agence si vraiment on mettait en œuvre les éléments de contrat d'objectifs. Alors vous allez me dire qu'on ne l'a pas encore discuté, approuvé. On a quand même discuté des orientations stratégiques, des objectifs sous forme de tableaux et on sait à peu près déjà, au-delà de ce que l'on va pouvoir écrire précisément, du volume que ça peut représenter. Voilà Président ce que je voulais présenter en introduction, et on peut compléter par la présentation du budget à proprement parler.

Paul GIACOBBI : oui à moins qu'il y ait des remarques à ce stade, parce que finalement les deux sujets sont liés. On ne va pas revenir sur tous les débats qu'on a eus. Vous avez remarqué comme moi qu'il y avait des difficultés budgétaires dans ce pays. Donc, notre problème est simplement que nous constatons de manière relativement objective, probablement un tout petit peu exagérée, mais pas tellement, que les moyens que nous avons ne nous permettent pas de mener à bien les tâches qui nous incombent, c'est-à-dire pour être très factuels : d'une part, créer et gérer d'autres parcs marins, tout en continuant à gérer ceux qui existent, et d'autre part, être chargé du suivi d'un certain nombre de choses, en particulier Natura 2000, etc.

Le Bureau, le Conseil d'administration, en ont débattu bien des fois, et on a essayé simplement de ne pas dissimuler cette réalité, de la montrer. Il ne s'agit pas de la part de la Direction de l'Agence de récriminations permanentes vis-à-vis de la tutelle, pas plus que du Bureau ou du Conseil. C'est simplement une constatation, que l'on sache bien que malheureusement l'on est dans cette situation. Ça s'est traduit progressivement par un certain nombre de comportements de notre part ; le premier comportement a consisté, et consiste encore à en faire moins ou à en faire de manière plus économe, ou à ne pas faire tout à fait ce que l'on devrait faire tout en faisant ce qui nous paraît indispensable pour ce qui concerne les études générales et de suivi ; et par ailleurs de ne pas trop se précipiter dans la création de nouveaux parcs. Comme nous n'avons pas la main sur le calendrier, nous n'y pouvons pas grand-chose. Reste une troisième manière de faire, que l'on voudrait éviter au maximum ; ce qui consiste à faire "semblant", c'est-à-dire à créer une nouvelle structure, un nouveau parc, à prétendre qu'il existe et qu'on le gère, et en réalité à avoir beaucoup de mal à le gérer. La quatrième manière de faire et qui permet d'échapper cet espèce d'effet de ciseaux, c'est effectivement de trouver des sous ailleurs que dans les finances de la République française. Sujet qui est délicat parce que ceux qui ont des sous ne nous les donnent pas et ceux qui n'en ont pas nous ramènent au cas précédent. Par conséquent, ça ne nous fait pas avancer énormément. Donc voilà la situation, elle est ce qu'elle est, nous devons aux instances (au Bureau et au Conseil), de dire à peu

près la vérité. Une fois que l'on a fait ce chapitre misérabiliste, qu'est-ce qu'on constate sur le plan budgétaire ? Deux choses :

Premier point, l'écart entre ce qu'il faudrait, même exprimé honnêtement, et ce que l'on a, commence à devenir relativement important, qu'on l'exprime en terme de besoin de personnel ou qu'on l'exprime en terme de budget. Si je l'entends bien en terme de budget, c'est de l'ordre de 4 millions ça fait quand même une part non négligeable du budget. On a donc un écart de 15 à 20 % par rapport à nos ressources, ce n'est pas tragique, ça veut dire *a contrario* que l'on dispose de 80 à 85 % des ressources dont on aurait besoin. C'est embêtant, mais ce n'est pas tragique. En termes de personnel, ça représente une vingtaine de postes (24-25), là-aussi en gros c'est au moins de l'ordre de 10-15 % très approximativement de ce dont on aurait besoin, et qui nous manque. Donc ça nous permet aujourd'hui de vous présenter très objectivement la différence qu'il y a entre l'abondance et la misère. C'est une différence de 10-15 %. On est dans le besoin parce que l'on a un peu moins que ce qu'il faudrait, si ça s'accroît, ce sera plus préoccupant. Voilà les données financières. Comment on n'en sort ? Je ne sais pas, on jongle un peu, il y a quand même des décalages etc.

Deuxième problème budgétaire qu'il reste à souligner, c'est que la République a beaucoup de sollicitudes pour ses dépendances. Et la République a remarqué, et ce n'est pas du tout à notre égard, que les dépendances de la République avaient un problème très embêtant, qui s'appelle l'excès de fond de roulement. La République a décidé de régler, de curer, au maximum ces excès, et donc elle le fait. Elle le fait pour tout le monde, rassurez-vous, l'Agence des aires marines n'est pas du tout l'organisme le plus touché... par exemple, si vous êtes une agence de l'eau, alors là elle va le faire à fond, je peux vous dire que le soutirage, la ponction, est quand même forte, il reste ce qu'il faut pour survivre. Nous c'est un peu moins, mais c'est loin d'être négligeable.

Alors, ce n'est pas si grave pour nous, dans la mesure où on a tendance à faire comme les supermarchés, c'est-à-dire à payer le fournisseur bien après avoir reçu les sous du client. C'est en gros ce que l'on fait, on a un besoin de fond de roulement qui n'est pas franchement positif, donc qui nous évite d'avoir un trop grand besoin de fond de roulement. Enfin, c'est quand même un peu délicat, tant pour les hypermarchés que pour les agences d'État. Situation qui n'est pas tout à fait la norme. Aujourd'hui on a un fond de roulement qui représente combien ? Un mois d'activité c'est ça, deux mois et demi, deux mois ? Deux mois aujourd'hui ! Après ce problème va se régler de manière forte, c'est-à-dire qu'on aura plus de problèmes à cet égard, on aura très peu de fond de roulement. Ça c'est une situation générale qui est à la fois de bonne gestion de la part des tutelles financières et en même temps qui peut conduire à des situations qui sont délicates. C'est-à-dire de compter comme des ressources d'un établissement des sommes qui ne lui appartiennent pas, et qui ne sont que la contrepartie de ce qu'il va faire. Donc, il arrive un moment où ça peut conduire à des situations un peu compliquées, ça c'est un problème que nous n'avons pas encore mais qui se profile à l'horizon, même s'il n'est pas à ce jour, le plus tragique de tous les problèmes qui existent. Il y a des établissements comme les universités qui ont moins de problèmes parce qu'on peut prendre sur leur fond de roulement dans la mesure où elles ne payent pas directement leur personnel. Par conséquent, leur besoin de fond de roulement est relativement plus faible. Voilà les problèmes tels qu'ils sont exprimés en termes de décalages qui existent entre les ambitions affichées mais surtout les devoirs que l'on nous impose, et puis les moyens dont on dispose. L'écart est de 15 %, on a le

chiffre rond tant en matière de personnel qu'en matière budgétaire et une tension qui va apparaître sur le fond de roulement, prochainement, sans qu'on puisse dire qu'elle est tragique à ce jour. Comment on en sort ? Je vous l'ai dit, on jongle, on fait un peu, on ne fait pas, ça ne durera pas aussi longtemps que les impôts, la situation devient un peu plus délicate année après année. Y-a-t'il des observations ?

Loïc LAISNE : vu des préfectures maritimes, ce qui vient d'être évoqué, peut amener deux observations qui concernent les parcs et Natura 2000.

Pour les préfectures maritimes, les Parcs ne peuvent pas être des coquilles vides, ça n'existe pas. Un parc quand il existe, il a été créé par décret, il existe et il faut qu'il fonctionne. Et pour mettre en œuvre les politiques publiques, nous avons besoin du bon fonctionnement du parc avec une équipe suffisamment étoffée ; je ne prendrais qu'un exemple : c'est le développement des énergies marines renouvelables. Dans le parc d'Iroise, on va probablement avoir des projets d'hydrolien, mais il y a tout un travail en amont qui est mené par les équipes du parc et qui a déjà été débattu en conseil de gestion. Si ça ne peut pas être fait sur des parcs qui n'auraient pas les moyens de fonctionner, ça peut être extrêmement pénalisant pour la mise en œuvre de nos politiques et créer une incompréhension complète des administrés et des élus qui seraient membres, car quand on va créer un parc, on va bien créer un conseil de gestion.

Sur le rythme de mise en œuvre de Natura 2000, je ne ferai pas d'observations. J'attirerais seulement l'attention sur le fait que l'Agence est fortement engagée dans la démarche de la mise en œuvre de nouvelles désignations de zones de Natura 2000 au large, et que dans certaines instances comme de le comité de façade NAMO, on a eu des observations fortes demandant une pause dans la mise en œuvre de nouvelles mesures environnementales dont l'un des arguments est de dire « On met encore de nouvelles mesures en œuvre sans avoir mis en application les mesures existantes. ». L'Agence est bien investie maintenant dans Natura 2000, elle le fait avec ses moyens. Simplement, pour conclure sur Natura 2000, je crois qu'avec le comité national des pêches, Président, je me tourne vers vous ; il faudrait vraiment conclure sur les conventions pour que l'on puisse mettre en animation, un site un peu symbolique qui est celui de Rochebonne dont le DOCOB a été approuvé il y a presque deux ans et qui n'est toujours pas mis en animation. Symboliquement ça peut paraître justement comme l'exemple du fait que l'on ne peut pas faire de nouvelles zones tant qu'on n'a pas mis en animation celles existantes.

Olivier LAROUSSINIE : on a une convention cadre qui est en cours de renouvellement avec le Comité national des pêches et qui normalement devrait être signée à l'occasion du Conseil d'administration. On vous ferait signer en présence du Conseil d'administration, dans un peu plus de deux semaines.

Gérard ROMITI : je confirme, Rochebonne, c'est vraiment un lieu symbolique.

Loïc LAISNE : C'est le site dont le Comité national a pris la responsabilité de la réalisation du DOCOB, et c'est vraiment quelque chose qu'il faut faire fonctionner.

Paul GIACOBBI : est-ce qu'il y a d'autres observations ?

Olivier GALLET : je ne peux que souscrire aux propos du Directeur concernant le manque d'emploi qui est effectivement une vision très minimaliste du manque, on serait plutôt en train de chiffrer au double sans exagération. Je pense que si on arrivait à obtenir le minimum demandé, ce serait déjà une très bonne chose, sachant qu'en 2015 on est à zéro voire plutôt négatif.

Christophe LENORMAND : Monsieur le Président vous avez très bien résumé le contexte budgétaire général dans lequel on évolue, et je n'y reviendrai pas. On est effectivement dans une situation où ces contraintes budgétaires pèsent à la fois sur les ressources financières proprement dites et bien évidemment sur les plafonds d'ETP de l'Etablissement. Dans ce contexte l'Agence des aires marines a été relativement préservée avec, vous le savez, une légère augmentation du budget prévue pour l'année prochaine, et un maintien du plafond d'emploi. Tout ceci doit bien sûr être considéré à la lumière des missions nouvelles qui lui sont dévolues. Olivier LAROUSSINIE l'a rappelé, il y a un certain nombre de missions qui engagent assez fortement l'Agence sur 2015 et sur les années suivantes, tant en budget qu'en personnel mobilisé. Effectivement l'exemple de Natura 2000 a été cité, on a le cas aussi pour le programme de surveillance de la DCSMM qui est en cours d'élaboration et qui va connaître un début de mise en œuvre à compter de l'année prochaine, et derrière viendront les programmes de mesures de la DCSMM qui sont en cours d'élaboration et qui seront appliqués au cours de l'année suivante.

Et puis, bien évidemment, les parcs marins avec des créations récentes et la nécessité de renforcer les équipes dans certains sites pour que concrètement des actions se matérialisent sur le terrain et que ces structures ne soient pas virtuelles. Je pense que dans ce contexte il est important d'une part que la situation soit transparente, et que le Conseil d'administration en connaisse pleinement les tenants et les aboutissants, et vous l'avez fait. C'est résumé dans la note qui l'expose très bien : la situation actuelle de l'Agence au regard de ces missions, cette tension entre les missions et les moyens disponibles. Et puis, il y a aussi notre responsabilité avec la direction de l'Agence de travailler (ce que l'on a commencé à faire d'ailleurs) aux quelques ajustements, aux évolutions de calendriers, éventuellement, que l'on peut envisager raisonnablement sur certaines de ces missions ; sur Natura, sur la DCSMM ; et donc de voir comment cette tension indéniable peut être un peu allégée, résorbée, tout en sachant effectivement que le contexte global est compliqué. Voilà ce que je souhaitais souligner, j'ai bien noté les remarques de la préfecture maritime, ce sont effectivement des remarques de bon sens, on est sur des outils qui nécessitent d'avoir une matérialisation concrète, opérationnelle et donc d'avoir des moyens minimums à mettre en face. Ce sont des éléments que l'on a bien en tête, on fait tout, soyez-en assurés, pour essayer de préserver les moyens de l'Agence des aires marines protégées, dans le contexte général qui reste compliqué et difficile.

Paul GIACOBBI : est-ce qu'il y a d'autres remarques sur ce sujet qui sera redébatu entre nous ? Je ferais simplement une tentative de synthèse, on doit quand même prendre acte que nous ne sommes pas maltraités. Ce que vous avez dit à l'instant est exact et c'est assez rare pour être souligné. L'autre jour dans un autre ordre d'idées, il y avait le secrétaire d'État au Budget Christian ECKERT (qui est un homme très sympathique qui était à déjeuner au coin d'une buvette), je m'approche de lui et je lui dis « Christian, je voudrais te dire merci ! ». Il a eu un petit geste, comme quelqu'un qui se sent menacé, et je l'ai remercié pour un sujet qui concernait la fiscalité, et je lui ai

dit « Ça ne doit pas t'arriver souvent qu'on te dise merci ! ». C'est une anecdote pour faire comprendre l'état de tension du ministre du Budget.

Nous ne sommes pas mal traités au sens que notre budget n'est pas en diminution, il n'y a pas d'exigences de diminution. Je mets à part le problème sur le fond de roulement. On pourrait, même si on fait des comparaisons, considérer que cette Agence est même relativement protégée. Le contexte est tel que avoir à peu près ce que l'on avait avant ou un peu plus est une situation de privilégiés et pas une situation de gens qui sont maltraités.

Il se trouve (et c'est là tout le problème) que nous ne sommes prescripteurs ou auto-prescripteurs de nos missions, nous ne décidons pas des missions que l'on a. Ça c'est déjà plus embêtant, tant pour Natura 2000 que pour les parcs. Si on fonctionnait à périmètre constant sur 2 ou 3 ans cette Agence vivrait heureuse sur le plan budgétaire. Donc on a quantifié intuitivement le décalage, le Directeur l'a fait, moi qui aime bien les chiffres ronds je dis 15 % (l'écart entre l'abondance et la misère, que ce soit 10 ou 20 ça n'a pas beaucoup d'importance) ce qui prouve que 85 % des besoins sont couverts quand même. Ce qu'a dit Monsieur LAISNE est très important, on ne peut pas faire semblant, on n'a pas le droit ; les Parcs, il y a un décret, il y a quand même des gens derrière, il y a quand même des exigences etc. Sur les Parcs, vous notamment [*se tournant vers M. CANTERI*], vous vivez, si j'ose dire, dans le prototype, le modèle du genre, la Rolls Royce etc. Vous avez un parc qui fonctionne, avec une équipe très bien, avec des missions somme toute accomplies, un Président à qui il ne faut pas la raconter et qui est très attentif. Tout ça fait un ensemble qui marche. On voit bien, si on regarde les générations qui suivent le Parc, on n'est quand même pas dans la reproduction de l'objet initial. Autrement dit, on essaye de faire et on fera certainement moins et il faut que l'on fasse attention à ça. De la même manière que la prescription qui nous est imposée en matière de Natura 2000, il faut être prudent, il faut en discuter car effectivement si on n'est pas fichu de faire ce qu'on doit faire déjà, il faut que l'on soit très attentif à ça. Alors il reste deux solutions autres que celles que j'ai dites. Nous avons deux solutions :

Celle que l'on pratique déjà, en réalité ce n'est pas qu'on n'accomplisse pas nos missions, c'est qu'on joue sur les décalages. Quand vous êtes à 15 %, vous jouez sur les décalages. Certes le Parc est créé, mais on se donne le temps, on sait bien qu'il y a une mise en œuvre progressive. On ne fait pas semblant, mais on décale ce qui peut être décalé. Et ça, on va continuer à le faire, on peut décaler quand c'est 15 %, si demain c'est 40 % on aura alors du mal à décaler, là ça devient compliqué. C'est comme pour les supermarchés, ils ne peuvent quand même pas payer le fournisseur à 2 ans ! Ça marche parce qu'ils le payent à 90 jours fin de mois (et encore quand ils sont gentils), mais si ils devaient payer à 2 ans, ce serait insupportable pour le fournisseur.

On doit travailler sur l'Agence française de la biodiversité, ce n'est peut-être pas la planche de salut, mais malgré tout on peut imaginer que dans un contexte plus vaste, pas meilleur sur le plan budgétaire, mais dans une situation où nos questions seraient prises en compte dans un cadre plus général, on pourrait peut-être trouver, sinon l'aisance, du moins la souplesse nécessaire à trouver la solution. Il n'y a pas de recette mystère. J'ai dîné hier soir avec le ministre de l'Économie, et c'est vrai que quand on discute gentiment, en petit comité, les uns et les autres vous disent des choses. Je n'ai pas entendu de sa part que la prévision de croissance pour 2016 – 2017 était ébouriffante, et je lui ai

donné mon opinion qui l'était encore moins. On sait bien qu'il n'y aura pas de miracle. On va jouer sur les décalages et on va travailler à l'AFB en essayant de faire en sorte que ce soit peut-être une manière de prendre en compte nos besoins dans un cadre plus vaste. Et en attendant, on n'est pas maltraités, il faut que l'on fasse attention à la prescription, qu'on évite qu'on nous prescrive trop. Ça en revanche on a le droit de le dire, le Conseil d'administration a le droit de dire d'arrêter de créer des parcs car on est vraiment dans l'impasse. On a dit à un moment donné qu'on ne pouvait pas laisser les missions d'étude en place [*dans les Pertuis et à Arcachon*] et faire croire que l'on était dans l'hypothèse d'une création imminente, on arrête, la préfiguration est terminée, ou on fait le Parc, ou on ne le fait pas. L'État a plutôt choisi de faire les parcs qui étaient dans les tuyaux, moyennant les retards inhérents au fait que c'est toujours un peu long à mettre en place. Aujourd'hui il faut dire attendez, on s'arrête un peu, on se pose un peu, on regarde toutes les difficultés que ça peut comporter de manière à éviter de se retrouver dans une situation où effectivement ça conduit à faire "semblant".

Voilà la synthèse que je vous propose sur ces questions-là. Est-ce qu'elle choque quelqu'un, est-ce qu'elle choque la tutelle ? Alors on va peut-être passer dans le vif du sujet.

Olivier LAROUSSINIE : Maëlenn justement, il y a la question des deux million sept, il faut peut-être que je fasse une petite introduction, dans les documents que vous avez, vous n'avez pas la version que nous allons envoyer au Conseil d'administration puisque nous attendons du jour au lendemain une notification officielle comme quoi le dernier versement de notre subvention va être amputé de deux million sept. En pratique ça ne change pas ce que j'ai dit sur le programme de travail dans la mesure où ça va être simplement une ponction, comme le disait le Président, sur le fond de roulement, un ajustement de nos prévisions de cette année et probablement une diminution de nos prévisions d'investissements de l'année prochaine, mais en aucun cas on ne va toucher au fonctionnement. Ce que je vous ai dit en termes de programme de travail reste vrai et ce que présente Maëlenn, malheureusement, risque d'être modifié d'ici à la fin de la semaine, mais uniquement sur les questions de fond de roulement et d'investissements.

Paul GIACOBBI : sur ce point-là, dans la situation où nous sommes, le prélèvement sur fond de roulement, je rappelle que c'est une pratique générale. Deuxièmement il se trouve que dans la structure financière de l'Agence, ça n'est pas tragique en soi et ça ne va pas obérer sérieusement (ça va rendre un peu plus acrobatique) à ce jour et sous quelques réserves le fonctionnement, mais quand on n'a plus de fond de roulement, on ne peut plus prélever sur le fond de roulement. Quand on n'a plus de fond de roulement, on ne peut pas prélever pour faire de l'investissement. Ce que l'on aurait pu faire précédemment, sauf que l'on ne peut pas prélever sur ce qu'on a plus. Alors comme vous êtes un Directeur très entreprenant, vous allez demander à votre administration de tutelle - puisqu'elle a diminué votre fond de roulement et que vous ne pouvez plus prélever sur le fonds de roulement pour investir- vous allez lui demander une subvention d'investissement. Et bien vous lui souhaiterez tous, et moi aussi, beaucoup de courage et de bonheur et de succès dans l'accomplissement de cette mission. Le tout c'est d'y croire et d'essayer. Seul inconvénient, c'est qu'on ne peut plus prélever sur le fond de roulement puisqu'il y en a plus !

Présentation du Budget initial 2015

Maëlenn LE DIAGON : le budget 2015 est bâti sur les équilibres suivants : en recette, on l'a dit une augmentation de la subvention pour charge de service public de l'ordre de trois cent quatre-vingt-dix mille euros (390 000 €), les autres recettes étant quasiment stables à vingt mille euros (20 000 €) près. En dépense, la masse salariale augmente en 2014 principalement sous l'effet du report en année pleine des recrutements de 2014. Les charges courantes, qui y sont très liées, augmentent également. Ce qui fait que les dépenses de fonctionnement sur projets sont en diminution de cent vingt et un mille euros (121 000 €). Ce qui représente une baisse de 0.5 % par rapport au budget rectificatif 2014. En détail, page 2 de la note, vous avez le budget qui en dépenses de fonctionnement s'élève à vingt-quatre millions deux cent sept mille quatre cent seize euros (24 207 416 €) et en investissements à un million huit cent cinquante cinq mille quatre cent quatre-vingt euros (1 855 480 €), sous réserve des modifications qui risquent d'être annoncées dans les jours qui viennent. Vous avez un tableau qui présente l'évolution des dépenses de fonctionnement, hors masse salariale, par domaine d'activité du contrat d'objectifs. En comparant ce budget initial 2015 et le budget rectificatif 2014, on observe, quand on regarde par domaine d'activité, la confirmation de tendances déjà observées les années précédentes, on l'a dit déjà sur la baisse des dépenses concernant le recueil et le traitement de données (grandes campagnes d'observation), la baisse également des dépenses sur le domaine d'activité études et expertises. En revanche, une légère hausse sur le domaine d'activité intervention sur les milieux naturels et les patrimoines culturels qui correspondent à l'action de terrain dans les parcs naturels marins, dans le sanctuaire AGOA, sur les sites Natura 2000 et dans les réserves également. Les dépenses de sensibilisation-animation et de surveillance et police sont stables et correspondent aux projets prévus dans le contrat d'objectif, ces domaines d'activité est encore limité pour l'instant. Et, les dépenses de soutien management sont en hausse d'environ cinq cent mille euros (500 000 €), ce qui correspond à des dépenses logistiques liées à l'installation de nouveaux sites, notamment Arcachon, Corse et Pertuis qui sont prévus sur le prochain exercice. La subvention pour charges de service public, augmente d'environ trois cent quatre-vingt-dix mille euros (390 000 €), les autres ressources sont quasiment stables à un million cinq environ et sont comme les années précédentes essentiellement issues de financements européens (INTERREG PANACHE et VALMER, projet PACIOCEA dans le Pacifique, programme LIFE pêche à pieds et un programme d'inventaire des ZNIEFF à Mayotte) et d'un financement de l'Agence de l'eau, d'un financement du Conseil général du Finistère sur un projet hydrolien et d'un financement Onema à Mayotte sur la mise en œuvre de la DCE. Les autres produits correspondent à une quote-part de la subvention d'investissement qui correspond à l'achat des moyens nautiques, mais également (ce n'est pas précisé dans la note) à la quote-part de la subvention d'investissements pour les travaux du siècle.

Les dépenses de fonctionnement hors masse salariale sont en baisse, elles s'élèvent à douze millions quatre cent sept mille euros (12 407 416 €) en 2015. En masse salariale, l'augmentation est de neuf cent quatre mille euros (904 822 €), ce qui représente une augmentation de 8 %. Cette augmentation correspond, comme je vous l'ai dit, à l'impact en année pleine des recrutements 2014, en sous plafond et hors plafond. En 2015, la notification devrait prévoir la possibilité d'augmenter les possibilités de recrutement en contrats courts de 10 ETPT. Par ailleurs, il y a un certain nombre

d'évolutions règlementaires et autres qui ont également un impact à la hausse sur la masse salariale, sur les indemnités d'éloignement outre-mer, la mise en place à Mayotte du fait de la départementalisation d'une majoration des traitements judiciaires, ça a effectivement un impact. Pour information également, dans la présentation de la masse salariale, l'année 2015 connaît quelques évolutions par rapport à 2014 puisque conformément au guide de décompte des emplois des opérateurs qui a été publié par Bercy, il y a quelques changements dans les décomptes des postes mis à disposition contre remboursement, des réservistes, tout ça est précisé, pour que l'on puisse avoir la visibilité des évolutions pour 2014 et 2015.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, elles s'élèvent à un million huit cent cinquante cinq mille quatre cent quatre-vingt (1 855 480) dans cette prévision de budget. Elles correspondent pour environ huit cent soixante-dix mille euros (870 000€) à l'acquisition du matériel nautique : une partie est le reliquat d'un marché déjà lancé en 2014 pour l'achat de moyens nautiques pour le Parc marin d'Iroise, mais il y a aussi cent douze mille euros (112 000 €) pour des rénovations, etc. Nous prévoyons aussi des acquisitions de véhicules nouveaux pour les nouveaux sites (Pertuis-Gironde, Arcachon, Corse, Golfe du Lion et Golfe normand-breton et également Brigade nature), donc 1 véhicule pour chacun de ces sites. Des frais qui sont liés aux études pour l'extension des locaux du siège à l'Agence sont également prévus (c'est l'objet d'un autre point à l'ordre du jour sur la stratégie immobilière de l'Agence), ainsi que des frais d'installation informatique ou de location de locaux pour chacun des sites que j'ai déjà listés. Sont budgétés également l'acquisition de matériel scientifique divers pour deux cent soixante-six mille euros (266 000 €), notamment l'achat de sondes pour des mesures de qualité des eaux et des appareillages destinés à expérimenter des technologies innovantes de recueil de données. On a prévu également quinze mille euros (15 000 €) pour le changement de l'outil comptable, puisque 2015 va être l'année de la préparation d'un changement des règles de comptabilité publique, avec la mise en œuvre du décret GBCP (Gestion Budgétaire et Comptable Publique). Le budget 2016 devra être sous cette forme et des évolutions informatiques sont nécessaires. Donc, ces dépenses d'investissement dans le budget tel qu'il est construit à ce jour, sont autofinancées à travers la capacité d'autofinancement à hauteur de quatre cent cinquante mille euros (450 702 €) et une reprise sur le fond de roulement à hauteur de un million quatre. Par ailleurs, sera annexée à cette présentation une cartographie des risques qui sera présentée au Conseil d'administration, ça aussi ça fait partie des évolutions liées au décret GBCP. Cette cartographie est réalisée en interne, c'est un document dans lequel on identifie les principaux processus comptables, les risques qu'ils représentent et les anomalies ou les risques potentiels constatés dans l'Établissement. Les principaux risques qui ont été identifiés, concernent le processus de tenue des inventaires de rapprochement entre inventaire physique et comptable. Sur la procédure paye, on a une petite équipe, donc peu d'agents impliqués dans le processus paye, ce qui génère en soi un risque. Notre circulation d'informations en matière de comptabilité des recettes doit également être améliorée pour fiabiliser notre prévision de recettes. Et puis, les risques inhérents à la tenue des régies sont également pointés : comme nous avons un certain nombre de sites outre-mer, on a dans chacun des sites une régie et ça effectivement ça génère des risques. Cette première cartographie qui a pu être faite, nous sera utile dans la préparation de la mise en place des nouvelles règles comptables, pour faire évoluer les processus, conformément à ces nouvelles dispositions.

Olivier LAROUSSINIE : pour vous le redire, la conséquence de la notification prochaine d'une réduction du dernier versement de la subvention de cette année, aura pour conséquence de modifier ce que vous a présenté Maëleonn LE DIAGON dans le sens d'une diminution de l'investissement pour que l'on reste dans des proportions raisonnables en termes de fond de roulement. Il faudra que l'on vous présente aussi un budget rectificatif qui prend acte de cette diminution de recettes et que l'on modifie ce budget initial.

Paul GIACOBBI : au Conseil d'administration, on va présenter la version modifiée ?

Olivier LAROUSSINIE : oui bien sûr. On avait une question par ailleurs sur un point de l'ordre du jour qui est plus loin, puisque vous allez approuver le schéma pluriannuel de stratégie immobilière, essentiellement pour une modification qui consistait à prévoir un réaménagement de l'annexe du siège à Brest, de sorte à pouvoir installer tous les Brestoises dans le même bâtiment. Il y avait une question qui se posait sur la façon de financer cet investissement avec deux options : le fond de roulement de l'Agence ou une demande de subvention d'investissement.

Je fais le lien avec ce que disait le Président, il n'y a plus de première option car il n'y aura plus de fond de roulement, donc il n'y aura plus que la deuxième option sur laquelle le Président m'a souhaité bonne chance.

Paul GIACOBBI : et accordé ma bénédiction ! C'est un point important, pourquoi ? Parce que c'est là que l'on touche du doigt que parfois les économies louables par ailleurs peuvent conduire à dépenser ce que l'on ne devrait pas dépenser. Je m'explique : nous avons actuellement, derrière les locaux de l'Agence à Brest, un bâtiment qui appartenait à une administration financière (des douanes ?). (Olivier LAROUSSINIE précise que le bâtiment appartient depuis peu à l'Agence). Ce bâtiment pourrait être aménagé par nous, ce qui aurait deux avantages ; un avantage fonctionnel de regrouper dans un même lieu à Brest nos implantations, et d'autre part mettre fin à une location qui est très jolie, magnifique etc. mais qui a un loyer, qui est tout aussi joli que les lieux le laissent à penser. Donc, autrement dit, ce serait pas mal de convertir par de l'investissement tout à la fois la rationalisation des locaux et une économie certaine en fonctionnement. C'est l'argument que va utiliser le Directeur pour aller demander des sous en investissement, avec ma bénédiction personnelle et collective du Conseil d'administration. Je veux dire par là, que ce n'est pas pour aller faire une folie d'investissement, mal vu ou prestigieux. On remplace des locaux qui sont très bien mais chers et qui ne sont pas très éloignés, par des locaux *in situ* en récupérant un bien immobilier appartenant, précédemment, à une administration publique qui n'en avait plus l'usage. Ça ferait une unité fonctionnelle et immobilière tout en permettant de générer des économies. Voilà le genre de débat, ce n'est pas plus tragique que ça, mais ça va nous convenir si on n'a pas les sous en investissement de continuer à payer un loyer dont on pourrait se dispenser.

Olivier LAROUSSINIE : ce qui fait à peu près deux fois et demie le montant de l'amortissement que représenterait l'investissement à faire.

Paul GIACOBBI : voilà, ce n'est pas forcément, à terme, un choix intelligent. Si on peut éviter ce sera mieux et puis, ça crée de l'incertitude. À ce jour on est dans l'incapacité de dire si on pourra aller dans la réalisation de ce projet. Alors est-ce qu'il y a des observations budgétaires ?

Christophe LENORMAND : une remarque, Monsieur le Président, sur la ponction concernant le fond de roulement. On n'est pas en mesure, comme ça a été dit, de vous préciser le niveau de cette ponction, ce qui est effectivement gênant puisque le budget tel qu'il est présenté subira sans doute quelques modifications d'ici le Conseil d'administration. On fera au mieux, bien évidemment pour vous apporter cette information au plus vite. J'ai bien noté également la demande que vous formulez d'explorer, avec le Directeur, l'option d'une subvention d'investissement pour l'opération immobilière. Je note aussi que sur la forme, la note est de bonne qualité, je pense qu'elle nous permet d'envisager sereinement des discussions avec la direction du Budget que l'on a prévu très prochainement. Et puis, à signaler effectivement dans les éléments mentionnés par Maëlen LE DIAGON, la baisse des dépenses de fonctionnement qui place l'Agence d'aires marines un peu au-delà des prescriptions qui sont celles applicables à tous les opérateurs de l'État, c'est quelque chose à souligner je pense. On ne le fait pas exprès, mais ça se trouve que c'est comme ça.

Olivier GALLET : si je comprends bien, cette demande de subvention doit transiter par la tutelle vers Bercy, a-t-on l'assurance que la tutelle appuiera cette demande ?

Olivier LAROUSSINIE : non, elle est auprès de la tutelle, c'est une demande de subvention à la tutelle.

Olivier GALLET : d'accord, a-t-on l'assurance que la tutelle appuiera cette demande de subvention ? Si la situation sur le quai Tabarly pour l'instant est assez intéressante pour les agents, en revanche ceux qui occupent actuellement le bâtiment provisoire au fond de la cour, on ne peut pas dire qu'ils sont dans des conditions mirobolantes de travail (ce qui s'explique, on ne va pas investir sur un bâtiment qui est voué à la destruction). Il n'empêche que ce serait quand même très intéressant que le personnel sache que dans deux ou trois ans ils seront dans des conditions meilleures, ce qui leur permettra à eux aussi d'attendre. Cela rassurerait également le personnel concernant l'AFB, puisque si on investit c'est qu'il y a des perspectives à Brest.

Paul GIACOBBI : alors ça fait beaucoup de questions, d'ailleurs vous aurez l'occasion de poser des questions sur l'AFB à un certain "LAROUSSINIE" qui peut-être jouera un rôle important dans cette préfiguration de l'Agence française pour la biodiversité, qui en soit ne devrait pas être quelque chose de négatif mais quelque chose de plutôt rassurant (on en parlera tout à l'heure). Voilà les problèmes sont posés et M. GALLET a parfaitement raison de souligner qu'au-delà des aspects purement budgétaires ou de politique immobilière, derrière il y a quand même des êtres humains qui ont besoin, pour ceux qui occupent le bâtiment provisoire, d'avoir de meilleures conditions de travail, et pour ceux qui sont dans le nouveau bâtiment, c'est de savoir que prochainement ils seront privés, c'est vrai, de la vue splendide sur la mer et du soleil quand il y en a. En revanche, ils iront dans des bâtiments, ils resteront à Brest, à coût plus sûr et dans des bâtiments fonctionnels de qualité.

Loïc LAISNE : une question Président, je n'ai pas vu dans la ligne de recettes mention d'éventuels apports du mécénat. On en a parlé pas mal, il n'y a rien de prévisible dans ce domaine-là ?

Olivier LAROUSSINIE : non, il y a toujours des pistes mais de toute façon, si elles aboutissent ce sera non significatif. On peut le faire en cours d'année, ça ne va pas changer l'économie du budget. On a des pistes pour des petits trucs à 10 – 20 000 euros, mais rien de signé qu'on puisse mettre dans le budget.

Paul GIACOBBI : c'est ce que je vous disais tout à l'heure, ceux qui ont des sous les lâchent avec prudence, c'est d'ailleurs la raison pour laquelle ils ont des sous, parce qu'ils ne les lâchent pas facilement, et ceux qui n'en ont pas, n'en ont pas et ce n'est pas la peine de leur demander puisqu'ils n'en ont pas ! C'est une règle assez universelle. C'est quand même important de souligner que jusqu'à présent on n'a pas été bon dans ce domaine. Il faut quand même que l'on maintienne l'effort pour essayer de garder l'objectif. Ce n'est pas possible que l'on n'arrive pas à trouver trois, quatre sous, alors moi je plaide coupable parce que ça fait partie des rares devoirs d'un Président de Conseil d'administration d'essayer de trouver des sous. Jusqu'à présent on a trouvé des petites choses, notamment pour l'organisation de nos folies marseillaises et ajacciennes, on a trouvé trois sous et voilà, on pourrait peut-être continuer à trouver trois sous ou peut-être quatre. Mais enfin, on n'a pas fait suffisamment de tambourinage. On a fait tout ce qu'il fallait pour accueillir des sous. On a même une note déontologique pour dire les sous que l'on pourrait accueillir, mais jusqu'à présent on n'a pas eu beaucoup l'occasion de l'appliquer. A ce stade il y a deux problèmes : on n'a peut-être pas fait l'effort nécessaire pour aller voir les quelques gens qui sont riches etc. On en a vu quelques uns, mais comme toujours ils disent « On est intéressés, vous nous écrivez, on vous répondra ! ». On est quand même dans une période de crise, et même ceux qui ont des sous les lâchent encore moins facilement. La solidarité, la générosité sont des valeurs d'expression orale mais pas beaucoup d'expression patrimoniale ou financière. Est-ce qu'il y a d'autres observations sur le budget ? On présentera un budget modifié au Conseil d'administration. Alors nous allons maintenant parler de l'approbation du plan de gestion du parc naturel marin du Golfe du Lion.

Présentation du plan de gestion du parc naturel marin du Golfe du Lion

Olivier LAROUSSINIE : Gildas LE CORRE est le nouveau directeur du parc naturel marin du Golfe du Lion, sachant qu'il y a aussi un nouveau président au parc naturel marin du Golfe du Lion, malheureusement suite au décès de Christian BOURQUIN, et qui est Monsieur MOLY qui a déjà remplacé Monsieur BOURQUIN à plusieurs réunions du Conseil d'administration

Paul GIACOBBI : on en parlera au Conseil d'administration, la disparition du Président Christian BOURQUIN a été ressentie sur beaucoup de bancs, y compris dans les milieux politiques, avec une infinie tristesse. Et, je dois dire qu'au Conseil d'administration de l'Agence, même s'il n'est pas toujours venu, il nous a toujours soutenu admirablement, avec la vigueur qu'on lui connaissait et c'est vraiment une période sans doute difficile pour sa collectivité et aussi certainement pour le Parc et en général pour beaucoup gens qui avaient appris à le connaître et à l'aimer car c'était quelqu'un de tout à fait extraordinaire. On dira donc quelques mots lors du Conseil d'administration.

Gildas LE CORRE : vous avez à votre disposition 3 documents :

1. Le plan de gestion complet qui fait plus de 650 pages ;
2. une note de présentation ;
3. le résumé correspondant à l'extraction du cœur du plan de gestion, donc par finalités, sous-finalités et niveaux d'exigence.

Je vais essayer de vous faire une description rapide de ce qui a été réalisé, ce à quoi on aboutit et quels sont les points forts de ce plan de gestion. Le décret de création date d'octobre 2011, mais c'est seulement en juillet 2012 que le conseil de gestion a été installé, en particulier avec la création de commissions thématiques qui étaient composées de trois thématiques. Une portant sur la gestion et la protection du milieu marins et des ressources ; une autre qui était orientée sur le développement des activités économiques ; et une troisième qui était orientée sur l'éducation, la culture et le patrimoine maritime. Il y a eu un certain nombre d'ateliers conduits à l'intérieur de ces commissions, il y avait en tout 9 ateliers qui ont chacun tenu entre 4 et 8 réunions. Ce qui au total a mobilisé environ 300 personnes qui sont venues de manière régulière ou irrégulière à tous ces ateliers avec une bonne équidistribution entre les catégories socioprofessionnelles et les associations.

Tout au long de ce processus, qui était focalisé sur les thématiques particulières au sein de chaque atelier, il y a eu des exercices de transversalité ; soit entre les différents ateliers d'une même commission ; soit entre les commissions. Et, à chaque fois qu'une étape était franchie de manière formelle, il y a eu validation au niveau du Bureau et du Conseil de gestion. Donc, il y a eu plusieurs validations successives avant l'approbation finale. Ce plan de gestion est clairement sur les deux objectifs qui sont : qualité de l'environnement marin et pérennité des activités humaines, avec peut-être la particularité que sur ce site là on est avec de multiples et nombreuses activités qui sont même qualifiées par certains de saturation au niveau de l'occupation du milieu, que ce soit en temps ou en espace, ou en ressources. Donc, on était dans quelque chose qui était avec peu de degré de liberté au niveau des activités et des usages. Une des premières idées de ces groupes de réflexions portait sur l'amélioration des pressions, des impacts, puis ils ont évolués vers une régulation, une évolution des équilibres entre ces activités. C'est un espace qui est frontalier avec l'Espagne et sur lequel un certain nombre de démarches de politiques publiques ont impactées la réflexion parce qu'on était assez synchrone, avec par exemple les réflexions sur la DCSMM. Et donc, ce dispositif intra parc a été dès le début assez ouvert avec la notion d'un parc dans un contexte, un parc mieux dedans que dehors, mais pas de manière isolée. Et donc, les acteurs ont très vite intégré cette notion de fonctionnement dans une dynamique globale, qui était peut-être aidée par le fait qu'il y ait du transfrontalier au-delà de l'échelle régionale. Il y a eu l'élaboration progressive de notions, de mesures et d'outils de mesures qui sont les indicateurs et les métriques. Petit à petit s'est constitué un tableau de bord et il s'est constitué avec des indicateurs qui étaient relativement équilibrés dans leurs distributions suivant les thématiques. Chaque atelier ou chaque groupe de réflexion a réussi à élaborer un certain nombre d'indicateurs qui étaient à la fois ce qui permettait de définir les objectifs à terme, mais également d'être les outils de mesures du progrès. Donc, cette démarche a été assez bien répartie avec des niveaux de maturité qui étaient un peu différents suivant les ateliers, mais c'est quelque chose qui a bien fonctionné.

Sur cet aspect « indicateur », le plan de gestion reconnaît que ces outils ne seront pas dans des versions opérationnelles, dans le sens où la réflexion pour pouvoir les mettre en œuvre demain n'est souvent pas encore suffisamment aboutie pour avoir des outils robustes. Le plan de gestion reconnaît que certains de ces outils sont des indicateurs d'alerte, qui sont à suivre de façon à identifier des situations qui basculent ou qui changent rapidement. Et puis, certains d'entre eux

doivent continuer à être travaillés de façon à ce que dans la première phase d'application du plan de gestion on ait des outils qui soient opérationnels et stables. C'est un choix qui a été fait de continuer à travailler sur ces sujets-là pour les rendre plus robustes plutôt que de chercher à adopter des solutions de consensus minimum. Il y a donc 11 chapitres dans ce plan de gestion qui sont structurés à peu près tous de la même façon et qui peuvent être lus de manière relativement autonome pour des gens qui font une entrée très thématique, ça explique un certain niveau de redondance, mais on a essayé de rendre quelque chose qui soit relativement lisible. Dans chacun de ces chapitres il y a un contexte : on est dans certains cas, dans des situations qui ont suffisamment évolué par rapport aux états de référence antérieurs, pour qu'il soit nécessaire de les actualiser. Ce qui était *a posteriori* la démonstration qu'il y avait certaines dynamiques qui étaient rapides, puisqu'à échelle de 4 ans on avait des choses qui avaient changées significativement. D'autres, sur lesquelles l'état de référence initial était toujours d'actualité. Dans ce contexte -actualisé ou initial- il y a un rappel des enjeux. Les ambitions concernent des finalités et des sous-finalités (vous en avez le détail dans le petit document de 25 pages) avec des niveaux d'exigences. On est dans des définitions qui ont été stabilisées aux mois de mai – juin, validées par le conseil de gestion de début juin et qui ont permis ensuite de développer l'argumentaire et de faire remonter tout ce qui était exprimé par la concertation. À ce titre d'ailleurs, il faut souligner que les principes d'actions que sont donc les tableaux, qui sont en fin de chacun des chapitres, sont apparus à certains comme des collections d'actions, dans certains cas, elles étaient qualifiées de désordonnées, dans d'autres trop ambitieuses etc. Elles ont été identifiées comme un exemple des principes d'actions, ce n'est pas la garantie que tout va se réaliser. C'est une illustration concrète de "*vers quoi les acteurs veulent aller*" et comment ils expriment leurs ambitions en termes plus pratiques ou pragmatiques. Donc, c'est plutôt une illustration de principes d'actions, ce n'est pas le programme d'action, et là on n'a peut-être pas été suffisamment clairs dans l'exposé du contenu. Dans certains cas on reste encore sur une assimilation au programme d'actions, ce que ça n'est pas. Et au final, on retrouve un certain nombre de ces ambitions dans la carte des vocations qui a été la dernière étape de travail au mois d'août avec une proposition par le Bureau, qui a ensuite été soumise au Conseil et qui a été adoptée après par le Bureau.

Donc, sur le plan de gestion en lui-même on a travaillé en deux temps ; il a y eu un premier conseil de gestion d'échanges, de discussions, de critiques, et auquel on avait proposé une méthode de modifications par amendements, de façon à ce que les propositions soient formellement adoptées par le Conseil. Et puis une deuxième session de vote, sachant et connaissant les amendements qui dans la pratique ce sont révélés sans propositions. On a été avec une situation de vote par le conseil de gestion à l'unanimité le 10 octobre, la consultation publique est maintenant lancée et l'avis de compatibilité vis-à-vis de la Défense va l'être.

Si vous le voulez, je vais vous décrire les principales ambitions dans les chapitres (2^{ème} note sous forme de résumé). Chaque chapitre essaye de développer quelque chose qui est du domaine du constat, *a minima* de la conservation de l'existant, parce qu'il y a un certain nombre de tendances qui sont clairement sur des niveaux de dégradation croissants. Donc, au final pour beaucoup des acteurs et beaucoup des thématiques, la conservation de l'existant était déjà un objectif ambitieux, c'est pour ça que dans les niveaux d'exigences on a souvent « maintien » ou « augmentation ». Mais au vu de cette tendance avérée pour beaucoup de sujets et des impacts prévisibles dans l'échelle de temps

des 15 ans de l'évolution du climat, le maintien est déjà quelque chose d'ambitieux. Ensuite, il y a des finalités, sous-finalités, qui sont autour de l'évolution et de l'amélioration du système, soit en termes de conservation, soit en termes de diminution des impacts. Par exemple sur les habitats, il y a une finalité 3 (page 5) qui est basée sur le fait qu'on identifie clairement qu'il faut disposer dans un parc, de zones qui sont exemptes ou de niveau de faibles pressions anthropiques ; on a déjà la réserve de Cerbères-Banyuls qui joue ce rôle, mais il a été clairement identifié que dans certaines autres parties de cette entité géographique, il y aurait probablement besoin sur les écosystèmes à fort enjeu d'être sur des niveaux de protection. Simultanément on a traité le cas des ressources naturelles de manière disjointe à celle des usages, puisque les ressources naturelles s'avèrent partagées entre de nombreux usages, et que dans les débats qui ont eu lieu autour de la concertation, on est passé d'une notion d'appropriation des ressources, chaque catégorie socioprofessionnelle ou chaque catégorie d'activité était propriétaire de ce qu'il avait sous sa coque de bateau quand c'était une activité nautique. On a réussi à quitter ce statut pour être sur un statut plus général de ressources partagées, sur lequel divers acteurs venaient prélever ou étaient dépendants. L'exemple le plus typique a été l'évolution autour des relations entre pêche professionnelle et pêche plaisancière, qui en début de concertation étaient assez opposées (« C'est pas moi, c'est les autres ! »), et qui, au bout d'un moment ont retrouvé un intérêt commun. Ils ont fait cause commune et ils ont réussi à être sur une concertation qui voyait les ressources qu'ils exploitaient comme quelque chose qui était commun, partagé, sur lesquels les deux parties pouvaient faire des progrès.

Ensuite, on a une série d'enjeux sur les usages sur lesquels on a essayé de faire deux approches. Une approche sectorielle avec les points forts et les points faibles de chaque activité, et puis également une approche que l'on a appelée un moment celle des « petits effets cumulés », c'est-à-dire que chaque secteur a lui-même un petit impact, une petite pression et l'ensemble de ces pressions cumulées peut faire sur certaines catégories de milieux, d'habitats ou de ressources, des effets forts qu'il convient d'être en mesure de pouvoir gérer, réguler ou faire évoluer. Dans les usages, on a coupé des choses qui ne sont pas forcément habituellement regroupées dans un plan de gestion. En particulier, on a eu pas mal de remontées, d'ambitions et d'informations sur la notion de zones portuaires, puisque l'on a un nombre de ports assez importants dans la zone qui ont la particularité de ne pas avoir à gérer jusqu'ici leur plan de dragage et sur lesquels on va avoir simultanément ce problème. Sur cet exemple, comme d'autres, on a quitté un espace de négociations, où c'était non seulement sectoriel mais c'était les entités les unes contre les autres, pour être sur une démarche plus collective. Pour vous donner un exemple, une des ambitions initiales, c'était que chaque port devait se doter d'une structure de traitement des coques à terre, et petit à petit, il s'est avéré qu'il ne s'agissait plus d'avoir un poste efficace dans chaque port, mais un poste efficace dans certains ports. Certains ports n'ayant pas la capacité à tenir dans la durée cette efficacité, il fallait installer des systèmes de report vers les ports voisins ; donc partir vers des solutions pensées collectivement et non plus entité par entité avec une compétition entre voisins. Pour le patrimoine culturel on est allé sur des notions d'inventaires, qui sont pour partie terrestres, pour partie immatérielles, pour partie immergées, pour partie sur des ressources de paysages. Et là, le constat général a été qu'il y avait des parties de ce chapitre-là qui avaient très fortement évoluées, y compris récemment, simplement sous l'impulsion de l'existence d'un parc, en particulier sur les barques catalanes, il y a une forte dynamique sur ce sujet-là. Ils peuvent se revendiquer déjà d'un certain nombre de résultats, mais il

était nécessaire de pouvoir aller au-delà ; par exemple, tout simplement, la multiplication des barques, avec toutes leurs activités générant des besoins sur les places des ports, que les ports ne sont pas forcément tous prêts à accepter ; et donc ça poserait le problème de bateaux du patrimoine naviguant en nombre, et créant de nouveaux besoins. C'est un peu comme ça que les gens ont réussi à se projeter au-delà de 2 – 3 ans, souvent on a démarré sur des ambitions qui étaient les quelques années à venir. On avait de temps en temps du mal à passer à l'échéance « Quelle est l'ambition à 15 ans ? ». Et, avec des dispositifs comme ça, on a réussi à être dans les deux composantes. Sur le patrimoine culturel, il y a beaucoup d'acteurs, il y a certains qui sont clairement en défaut ; par exemple le constat du DRASSM, c'est que depuis 20 ans il n'y a pas eu de signalement de nouvelles épaves de réalisé. Clairement, ils sont en butée et ils identifient qu'il y a des voies de progrès, et que ça passe pour partie, par de la responsabilisation, pour partie par le partage des valeurs communes autour du patrimoine. C'est le chapitre sur lequel s'appuie, en même temps que celui de la connaissance, une grande partie du transfrontalier, puisque dans la zone là-bas on parle de Catalogne du Nord et de Catalogne du sud et pas tellement de France ou d'Espagne. Les chapitres éducation, zones de références, sont assez classiques. Sur le chapitre gouvernance, il y a eu un gros effort de réflexion de fait, de façon à être très proche des indicateurs de bon fonctionnement. Ce sont presque des outils d'audit interne du conseil de gestion ; il y a des choses qui sont là aussi ambitieuses à deux échelles de temps ; les bonnes pratiques à acquérir immédiatement dès que le plan de gestion est adopté, et puis des bonnes pratiques qui progresseront et qui seront atteintes dans la durée. Et en chapitre 11 (page 22), vous avez la carte des vocations, qui a donc été adoptée par le Conseil et qui a donné lieu à des discussions très enthousiastes de la part de tous les acteurs ; qui ont finalement retenu trois vocations (3 titres sont là) :

1. une, orientée sur la protection du patrimoine marin en limitant les impacts anthropiques ;
2. une deuxième qui est la conservation de zones de faible pression et impacts anthropiques ;
3. et la troisième qui est orientée développement des activités socio-économiques, sachant le préalable de l'éco-compatibilité.

Donc, cette carte reprend en bleu, des habitats remarquables dans lequel il est considéré qu'il y a un préalable qui est la protection du patrimoine marin ("patrimoine" au sens naturel et culturel). Les zones vertes, vous voyez qu'elles sont séparées en trois sous-zones, c'est parce que dans l'analyse des zones homogènes, on s'aperçoit qu'il y a trois entités. Une "très côtière" ; une "médium large" qui reprend le bord des plateaux ; et une zone "centrale plateaux". Il a été décidé de conserver ces limites, de la même façon que la zone bleue est ventilée en plusieurs entités, la zone verte est ventilée en plusieurs entités mais qui elles, sont jointives. Et puis, la zone du large qui sur une vocation de conserver les faibles pressions et impacts anthropiques. On est sur des zones qui sont le bas du talus, qui sont avec relativement peu d'activités ; mais sur des activités de pêche, en particulier sur la crevette qui posent d'ailleurs la question de la gestion des flottes espagnoles qui utilisent cette zone-là. En annexe, est fournie la correspondance entre les orientations qui figuraient dans le décret et les chapitres, on a d'ailleurs fait plusieurs démonstrations vis-à-vis des gens qui ont participé à toutes ces phases-là, sur la manière d'utiliser le plan de gestion. On a pris des problématiques phares, on a même utilisé des choses qui étaient non consensuelles comme

l'agrandissement d'un port ; et on a regardé où il fallait aller chercher dans le plan de gestion, les références qui permettaient de savoir si ce projet-là était faisable, ce qu'il allait devoir respecter comme ambition posée dans le plan de gestion. On a donc fait des exercices d'utilisation du plan de gestion, selon différentes thématiques, qui ont été assez appréciées des acteurs, que ce soit dans le conseil de gestion ou en dehors, qui était un début de mode d'emploi, et qui surtout rappelait que pour une question posée, la solution ne se trouvait pas en un point du plan de gestion mais en une dizaine de références.

Paul GIACOBBI : très bien, si je comprends bien, vous avez mené une action extrêmement concertée pour préparer tout cela, c'est tout à fait dans l'esprit du Parc marin. Est-ce qu'il y a des observations ?

Gérard ROMITI : notre profession se félicite, le Comité national se félicite, surtout que vous avez travaillé de concert avec le comité régional du Languedoc-Roussillon, où le Président, M. Marc PLANAS, et le comité régional ont une présidence sur la gestion du milieu marin et des ressources, donc on avance. Ce sont des pêcheurs qui ont la gestion du milieu marin et de la ressource, c'est une bonne chose. Ce qui me plaît aussi, c'est cette vision un peu européenne parce qu'on partage, et c'est valable pour les autres parcs de Méditerranée, sauf peut-être le parc de Marseille, les eaux avec l'Italie, la Toscane, la Sardaigne. Je vous informe aussi, parce que ça, ça vient du CCR Méditerranée, que nous avons une gestion commune avec les espagnols sur le Golfe du Lion sur une espèce emblématique qui est le merlu. C'est très important qu'il y ait ce partage de cette vision de cette mer parce qu'à un moment donné, les espagnols pêchent, les français pêchent et puis on ne se parle même pas. Avant, il y avait la VHF donc on se parlait, maintenant avec le téléphone on n'entend plus rien, et on ne se parle même plus. Ça tient à ça aussi le modernisme. Donc on n'avait pas cette vision, cette approche. Moi je défends mon rôle de Président, là où il y a des pêcheurs qui sont investis dans les parcs ou dans les zones de Natura 2000, ou dans les réserves ou tout ce qui est gestion, je pense que c'est 50 % de la réussite déjà. Je tiens à rendre hommage aussi au Président, qui est décédé, c'était quelqu'un qui s'était battu très fort. Il avait cette vision, il a toujours défendu la pêche, il a créé le parlement de la mer, où il y a eu simplement en une réunion, 800 personnes. Là, je vous félicite quand même parce que ça fait quelques années que nous travaillons ensemble, et 300 personnes c'est énorme. C'est pour ça que je souhaite bon vent au parc de Cap Corse (vous dites Corse, il faut dire Cap Corse, c'est important) et j'espère que ce sera un peu la même chose, parce que finalement sous le contrôle du Président, on ne sait pas trop comment les gens vont réagir pour l'instant. Mais je crois qu'à un moment donné, si on ne met pas ce milieu maritime, ce partage et cette richesse, ça ne fonctionne pas. En tant que représentant d'une pêche professionnelle qui est très structurée très encadrée, on s'aperçoit qu'il faut encadrer la pêche de loisirs aussi, et ça souvent ça pose problème. Il faut que l'on se parle, on est dans ce milieu qui développe une économie qui est énorme. Je veux rebondir sur un sujet que j'ai à cœur aussi, c'est le dragage des ports. Aujourd'hui je me félicite que le Gouvernement ait nommé Serge PALLARES, parce que l'on est au stade où on ne peut plus draguer un port. On a un port dans le Cap Corse où il faut presque que l'on prenne les boues et qu'on les emmène par cargo (si la SNCM continue, je ne sais pas ...) à Toulon. Vous vous rendez-compte de ce que ça va coûter à un petit port où il y a trente anneaux (c'est un petit port de poupées). Il faut que l'on arrive à trouver le moyen de nos ambitions. On a ce souci national aujourd'hui, y compris dans les DOM où à Fort de France, il y a un dragage qui va se faire avec dix-

huit millions de M³ je crois, une affaire de folie ! Donc, je vous félicite pour le Languedoc-Roussillon parce qu'il y a quand même une grosse prise de conscience, y compris chez les professionnels. Et puis M.PANAS, le président du comité régional, s'investit beaucoup. Voilà ce que j'avais à dire, pour une fois les pauvres pêcheurs sont à fond et contents.

Paul GIACOBBI : on a l'avis de Gérard ROMITI qui ne nous passe rien. C'est normal, il fait son métier, enfin sa mission, parfaitement bien. Vous soulignez qu'il y a eu l'association de tout le monde, manifestement c'est un parc qui, à la fois sur la méthode de concertation, à la fois sur le fond, a l'air de bien partir. Donc c'est quand même une bonne chose. Il a aussi été suivi de près, à la fois par l'ensemble des professions concernées, l'Agence elle-même et puis il y a eu aussi un portage politique quand même. Ce n'est pas pour dire que ça marche mieux quand il y a un homme politique qui s'investit, mais, avoir le Président BOURQUIN dans cette affaire-là, ce n'était quand même pas tout à fait neutre, ça aide quand même un petit peu. Quant aux gens du Cap Corse, si toi et moi on n'arrive pas à les convaincre, c'est qu'on est vraiment mauvais. Alors, autres observations ?

Olivier GALLET : je voudrais m'associer au concert de louanges, mais aussi ne pas oublier le personnel qui a beaucoup souffert, le personnel du parc du Golfe du Lion, qui a beaucoup souffert et souffre encore par rapport à ce magnifique travail qu'ils ont pu sortir, et que, il serait bon, peut-être que le Conseil d'administration leur rende hommage. Ils ont traversé une période très dure, certains continuent à mal la vivre, il est sûr que le départ du Président BOURQUIN n'a pas amélioré les choses. Je pense que ce serait intéressant qu'en matière de reconnaissance, ce soit dit officiellement et publiquement pour le travail du personnel.

Paul GIACOBBI : c'est vrai que l'on a eu ces problèmes considérables. Alors Olivier, là-dessus ?

Olivier LAROUSSINIE : oui, je pense que devant le Conseil d'administration, je prévois de dire un mot. Pour vous résumer, même si vous êtes à peu près au courant, on a eu le problème de direction du Parc qui nous a conduits à licencier le prédécesseur de Gildas LE CORRE. Il est prévenu, il faut s'occuper correctement des personnels. Donc, ça a quand même créé effectivement un traumatisme dans l'équipe assez important. Et puis, dans l'histoire du parc, si vous vous souvenez, le conseil de gestion a été mis en place très tard. Dès le départ on avait perdu un an sur les trois ans que l'on a pour faire le plan de gestion, vous faites un an de retard, un an de dérive managériale, il ne restait qu'un an, avec un intérim, Gildas LE CORRE n'est arrivé qu'en juillet. Qu'est-ce qu'on en tire comme leçons ? Je dirais que l'expérience malheureuse en matière managériale, ce serait presque un accident de la vie, donc on ne pourra pas forcément toujours les éviter. Par contre on s'est rendu compte que dans notre planification des travaux, il y a toujours un moment où essaie d'apporter un appui depuis les autres équipes de l'Agence, qu'on le fait toujours au dernier moment, et peut-être mal organisé. Donc, le prochain coup, ce sont les Estuaires picards et la mer d'Opale, et donc là, on est en train d'étudier un calendrier qui prévoit dès l'amont l'appui (par qui ? Pour faire quoi ?), et pas dans les trois derniers mois. Quand il faut on fait un renfort en force de travail mais pas préparé, pas organisé et c'est vrai que ça ne rend pas tout à fait le service que ça devrait rendre pour alléger celui de l'équipe qui est en place. Donc ça, c'est la leçon de l'affaire, on a demandé à l'équipe de faire un débriefing sérieux de son expérience justement pour nous permettre de programmer les prochains exercices de plan de gestion.

Gildas LE CORRE: le constat c'est qu'au niveau de l'équipe et aussi au niveau de certains des membres du conseil de gestion, on est allé au-delà de la situation normale. L'objectif était de tenir l'échéance, l'adoption avant la fin des trois ans. Il y a eu une première reconnaissance de la qualité du travail fait, c'est l'adoption par le conseil de gestion à l'unanimité. C'était déjà un signal qui a permis à certains dans l'équipe de se considérer à la juste mesure de la valeur du travail qu'ils avaient produit. Mais clairement c'est une situation qu'on va essayer de faire profiter, par retour d'expérience, aux autres équipes pour qu'elles ne se mettent pas dans la situation qui est la nôtre. Mais là il y a eu un cumul de problèmes.

Guy-François FRISONI: ce que je vais dire, je ne voudrais pas que ce soit interprété comme minimisation à la fois de l'importance du Président BOURQUIN et du travail fait par l'équipe du Parc, on savait, par *vox populi*, que ça marchait bien. Mais c'est aussi, je crois la maturité de l'outil du Parc naturel marin qui fait qu'il y a des expériences qui se mutualisent d'un parc à l'autre, en plus dans des circonstances difficiles puisqu'il y a eu ces événements en Languedoc-Roussillon. Je pense que si on arrive à ce plan de gestion, c'est aussi parce que l'outil "Parc naturel marin" commence à devenir grand, à devenir adulte. Je pense que c'est important de dire que c'est aussi à l'actif de cette perspective qui s'est mise en place, il y a un peu plus d'une dizaine d'années (Olivier LAROUSSINIE précise « Même pas ! »). Même si les circonstances budgétaires font que l'on va peut-être lever le pied, il y a plusieurs parcs qui se sont mis en place, et on voit que, là, on commence à avoir, y compris dans l'élaboration d'un plan de gestion quelque chose qui va dans le bon sens.

Paul GIACOBBI : bien, le bébé a grandi, il est tout à fait prometteur, mais effectivement il faudrait veiller à son alimentation en protéines au bon moment, mais d'abord l'adolescence ! Je parle du modèle parc !

Loïc LAISNE : J'ai une observation. Alors, je n'ai pas pu regarder votre plan de gestion dans le détail, mais j'ai regardé le sommaire, et j'ai une interrogation, elle est peut-être due à une certaine méfiance administrative. Je vois que dans le chapitre 2 vous évoquez les avis du conseil de gestion dont l'avis conforme. Je suis un peu surpris de voir cette rédaction dans un plan de gestion. L'avis conforme découle des textes, le décret qui a été interprété par une note fort bien faite, de la DEB d'ailleurs, sur le sujet qui fixe les choses. Je crains toujours en France les interprétations des textes repris par des notes, réécrites dans d'autres documents qui emmènent à des divergences, et finalement à avoir des pratiques qui ne soient plus les mêmes d'une région à l'autre, d'un parc à l'autre. Alors, je n'ai pas lu ce qui a été mis sur le sujet, mais j'avais deux questions précises. Est-ce qu'il y a quelque chose au parc marin d'Iroise dans le plan de gestion sur les modalités d'avis conformes ?

Thierry CANTERI : il y a une liste d'activités soumises à autorisation, qui sont susceptibles d'être soumises à avis conforme ou à avis simple effectivement dans le plan de gestion.

Loïc LAISNE : donc, vous avez repris la même chose ? Il ne faudrait pas commencer à avoir des divergences entre Parcs sur ces sujets dans des plans de gestion, ça pourrait nous poser des difficultés.

Olivier LAROUSSINIE : en fait, c'est quand même ça, la logique, c'est que chaque plan de gestion identifie mieux quelles seraient les conditions dans lesquelles il faudrait considérer qu'il y a besoin d'un avis conforme. Et donc, par nature on devrait avoir des divergences puisque tous les parcs ne sont pas égaux, n'ont pas les mêmes conditions. Et, c'est bien dans la note, il me semble de la DEB, en tout cas c'était bien dans la discussion avec le Conseil d'État, puisqu'il y avait deux options :

1. Ou préciser les cas dans lesquels devait s'appliquer l'avis conforme, auquel cas, il fallait faire une liste complète, mettre des critères etc. ;
2. ou alors considérer que c'était d'interprétation locale, et qu'on ne fixait que le principe général ; et que les documents de gestion avaient pour charge de préciser les conditions d'application localement.

Une fois que j'ai dit ça, c'est toujours l'autorité en charge des autorisations qui décide si elle est dans un cas d'avis conforme ou pas. Simplement ça l'éclaire et *a contrario* ça éclaire le juge si quelqu'un attaque la décision de l'autorité si elle n'est pas passée par un avis conforme. Alors, ça ne veut quand même pas dire qu'il doit y avoir des divergences énormes sur des cas qui seraient similaires, et ça effectivement, on n'a pas eu trop de parcs similaires, mais maintenant qu'on va en avoir plusieurs sur Atlantique – Manche – Mer du Nord, peut-être que là, il faut que l'on fasse attention. Mais entre Golfe du Lion et Iroise et Mayotte (Paul GIACOBBI précise que ce ne sont pas les mêmes biotopes), oui je crois que nous n'avons pas trop de risques.

Gildas LE CORRE : ça a été un des points d'achoppement avec deux approches qui ont été assez antagonistes. Les membres du conseil de gestion, dans leur grande majorité, disaient : « Eclaircz-nous sur ce qui se fait, sur ce que l'on va avoir à arbitrer ». Et donc, on avait repris la note de la DEB avec une pré-concertation qui avait eu lieu avec certains des services de l'État en local et on avait un tableau sur trois ou quatre pages qui reprécisait ça, et explicitait bien au niveau des membres du Conseil, quelle était la difficulté ou la complexité de se positionner là-dessus et la puissance d'un avis conforme. Comme c'était quelque chose qui n'était pas connu, y compris la note de la DEB, sur un certain nombre de décalages avec le contexte vraiment très actuel qui est par exemple : l'application de la DCSMM, on a finalement choisi dans le plan de gestion de garder cette notion-là, de ne pas préparer les critères : 10 mouillages on est "avis simple", au-dessus de 12 on est "avis conforme". On n'a pas mis ces critères-là parce qu'on s'est aperçu que dans le contexte qu'on avait, ce n'était pas tenable, on était incapable de dire le seuil « là, c'est ça ! », donc ça, c'était les enseignements des parcs précédents. Et on a gardé un tableau vide, c'est l'annexe 3, c'est un tableau avec des intitulés des colonnes, des intitulés de lignes qui montrent bien la complexité et sur lesquelles on a vidé le contenu du tableau sachant que l'exercice était à re-réaliser de façon à se concerter à la fois à dans une logique "ministère" et dans une logique "gestion et cadre".

Loïc LAISNE : c'est quand même le sujet éminemment complexe d'un parc, on l'a vu dans la pratique au parc marin d'Iroise, mais on le reverra certainement, et ça peut d'ailleurs remonter jusqu'ici, parce que si jamais il y avait un problème majeur sur un avis conforme, je pense que le préfet solliciterait la ministre pour qu'elle sollicite le Conseil d'administration pour regarder les conditions.

Je pense qu'il faut quand même que l'Agence ait une vision approfondie sur ce sujet au niveau central.

Paul GIACOBBI : c'est toute la dialectique, si j'ose dire, des Parcs marins et de l'Agence elle-même. Nous avons une agence d'État, qui d'ailleurs repose sur un certain nombre de services d'État importants, les préfetures maritimes ne sont pas les moindres, et qui en même temps, connaît institutionnellement une gestion de ces espaces, par les « parties prenantes » (pêcheurs, élus, mais associations, professionnels etc.).

Bon on a déjà cette espèce de dichotomie assez étrange souvent en France on a des organismes qui théoriquement sont locaux mais qui en fait sont assez centralisés, là c'est plutôt l'inverse, en apparence la description qu'en ferait un étudiant en Droit serait qu'un parc est un service d'État, une administration d'Etat dans un territoire local. En réalité, c'est quelque chose qui est très décentralisé, c'est tout à fait naturel et normal ; et en même temps il faut assurer une cohérence et la cohérence n'est pas une identité, c'est-à-dire qu'effectivement, il y a des différences un peu partout. Donc il y a cette dialectique, vous avez tout à fait raison de dire que les choses peuvent remonter, etc. C'est une gestion qui n'est pas du tout technocratique, qui n'est pas du tout figée complètement, d'abord parce que je crois qu'il y a des manières de faire qui peuvent différer, je pense que le lagon de Mayotte ça s'appréhende un peu différemment du Cap Corse et plus encore du Pertuis Charentais ou autres. Mais en même temps, il y a des solutions qui sont valables partout, il y a des concepts qui sont valables partout, puisqu'un pêcheur est quelqu'un qui prend du poisson partout, et qui espère en avoir un peu etc.

Dernier point, bien que le bébé est le modèle, il n'est pas complètement figé, c'est-à-dire qu'on ne va pas trouver toutes les méthodes tout de suite, il manque un peu de protéines, mais ça, ça nous renvoie au débat précédent. Je crois que le Bureau est très satisfait et on fera cette présentation comme il convient, en rendant hommage d'ailleurs à tous ceux qui ont contribué, au personnel, dans des conditions qui n'étaient pas faciles et puis aux membres du conseil de gestion, à notre ami qui a disparu, malheureusement très prématurément. Est-ce qu'il y a d'autres observations à faire ? Oui, je vous en prie, pardonnez-moi.

Thierry de la BURGADE : Monsieur le Président, il manque une toute petite procédure administrative avant l'approbation, l'autorité militaire doit donner son avis, le chef d'Etat-major de la Marine a été sollicité il y a deux heures, nous allons pousser les feux pour que l'avis soit donné avant le 26 novembre.

Paul GIACOBBI : il faut qu'on y veille parce que les délais sont serrés, effectivement c'est un point extrêmement important. Donc nous avons été repérés par le périscope du chef d'Etat-major de la Marine, c'est un sous-marinier, et par conséquent, avec toutes nos plus plates excuses, il faudra essayer de tenir cet avis dans le délai, faute de quoi, effectivement, la formalité ne serait pas accomplie pour le présent. Merci pour cette remarque.

Christophe LENORMAND: en deux mots, Monsieur le Président, salue effectivement la qualité du travail effectué dans des circonstances compliquées, ça a été rappelé. On a avec ce plan de gestion un matériau considérable, c'est le fruit d'un travail effectivement assez exceptionnel. Je retiens

notamment, ça a été pointé particulièrement par le Directeur, la carte des vocations, qui fait objet de pas mal de débats, c'est quelque chose qui au sein de la DEB nous intéresse particulièrement parce que derrière il y a un **lien naturel avec certaines dispositions du programme de mesures** de la DCSMM. C'est l'exemple de quelque chose qui a été, je pense, pas mal discuté, qui s'est fondé sur des éléments scientifiques forts ; et c'est vraiment un résultat intéressant. Vous signalez aussi au titre des éléments de contexte, que des discussions sont en cours entre les ministères des Affaires étrangères de la France et de l'Espagne sur la limitation de frontière maritime entre les deux pays dans cette zone. C'est un processus très long qui vient de démarrer et sur lequel ce sera utile que le ministère des Affaires étrangères informe les parties prenantes intéressées à certaines étapes. Mais ça concerne effectivement, potentiellement, le parc marin du Golfe du Lion, puisque dans le sud de sa zone, la frontière maritime pourrait être appelée à bouger en fonction des résultats de ces négociations. Encore une fois je le répète, mais c'est un processus très long, ce n'est pas quelque chose qui aura des incidences immédiates sur les travaux prochains des parcs.

Paul GIACOBBI : Ca prouve que la France s'intéresse à ses délimitations maritimes. Il y a partout des conflits et des contentieux à cet égard. Le dernier en date, c'est un contentieux entre le Kenya et la Somalie (si mon souvenir est bon) sur une délimitation maritime ; dans certains pays ce n'est pas tellement la présence de zones protégées au titre de l'environnement qui pose problème, dans le cas d'espèce, ce sont plutôt des permis de recherche pétroliers. Alors eux ils sont allés au contentieux devant la Cour internationale de Justice de La Haye pour affiner leurs délimitations. J'imagine que nous n'irons pas jusqu'au juridique avec l'Espagne, encore que, ce n'est pas la pire manière de régler les choses. Avec le Canada c'est un très mauvais souvenir, on était en train de rattraper un métrage mal géré, il eut mieux valu que l'on passe devant la Cour internationale de Justice plutôt que de faire l'arbitrage dans les conditions où on l'a fait. On a d'autres exemples, bref !

Christophe LENORMAND : et inversement avec l'Italie, exemple que vous connaissez bien, la négociation s'est faite assez vite et de manière relativement consensuelle sur la partie entre la Corse et la Sardaigne.

Paul GIACOBBI : là-dessus, pas d'autres observations, on a examiné le plan de gestion. Nous passons maintenant à un plan de gestion un tout petit peu plus septentrional, un peu plus frais et plus réduit en superficie puisque c'est l'approbation de la gestion du site de l'Aber de Crozon.

Gestion du site de l'aber de Crozon

Olivier LAROUSSINIE : on vous propose de retirer ce point de l'ordre du jour parce que nous ne sommes pas tout à fait au point avec le Conservatoire du littoral. A moins que Thierry CANTERI, veuille compléter ce que je vais dire, mais en gros la Communauté de communes de Crozon qui était gestionnaire du site pour le Conservatoire avait dit « Oui, oui, allez y, gérez le site ! » le Conservatoire estime qu'il faudrait quand même conserver une cogestion avec la Communauté de Communes et que ça nécessiterait d'en rediscuter un peu avec elle plutôt qu'elle se débarrasse purement et simplement du sujet. Donc, on n'est pas à la minute et ce sera au prochain Conseil d'administration, il faut donner un peu de temps, il y a eu un changement de délégué au Conservatoire.

Paul GIACOBBI : ce point sera retiré de l'ordre du jour.

Schéma pluriannuel de stratégie immobilière

Paul GIOACOBBI : alors nous passons maintenant au schéma pluriannuel de stratégie immobilière que l'on a évoqué précédemment.

Olivier LAROUSSINIE : je ne vous propose pas d'y passer trop de temps. En fait, cette modification est motivée par le souhait de faire ces travaux sur l'annexe du siège à Brest, nonobstant la question de son financement. De toute façon pour pouvoir le lancer, et se poser la question du financement, il faudrait que ce soit dans le schéma pluriannuel de stratégie immobilière, et je crois que nous avons des problèmes de procédure parce que c'est un peu compliqué en terme de recueil d'avis de France domaine de la tutelle etc. mais il me semble que cette fois notre dossier sera complet.

Adhésion de l'Agence à divers organismes.

Paul GIOACOBBI : Le Conseil va devoir approuver l'adhésion de l'Agence à divers organismes :

- GIP : configuration du musée des phares de Brest ;
- Géo Mayotte ;
- Association Mars ;
- Association sur les plaisanciers de Mayotte.

Olivier LAROUSSINIE : je vais vous dire rapidement un mot sur les trois derniers et je laisserai Thierry CANTERI vous présenter le GIP de préfiguration du Musée des phares de Brest. Géo Mayotte, Association de Mars et Association des plaisanciers de Mayotte, on a trois cas, où en fait, il faut adhérer à une association pour bénéficier d'un certain nombre de services ; bon tout ça pour des montants qui sont en général assez faibles.

- Géo Mayotte c'est pour disposer de l'accès à des informations géographiques qui sont mutualisées avec d'autres institutions sur place.
- L'Association Mars, c'est pour pouvoir envoyer (nous) des gens à la formation de maritimisation qui est organisée par cette association ; c'est dans le cadre de l'École de Guerre, c'est assez utile pour certaines personnes qui arrivent chez nous ; on en a deux d'inscrits cette année.
- Et puis, l'Association des plaisanciers de Mayotte, c'est pour pouvoir bénéficier des services du pseudo port de plaisance de Mamoudzou.

Donc, je ne pense pas que ça soulève de questions particulières, le plus ambitieux est certainement le Musée des phares de Brest, et donc si Thierry CANTERI peut nous en dire quelques mots.

Thierry CANTERI : il y a des enjeux de valorisation du patrimoine culturel des phares en mer et des phares à terre qui sont connus, ce n'est pas la peine que je les développe. Il se trouve qu'il n'y a pas d'espaces, aussi bien muséographiques ou de centres de ressources documentaires sur l'histoire des phares, leur valorisation pédagogique etc. Et donc, Pierre MAILLE, Président du Conseil général du Finistère, a lancé la réflexion sur la création d'un musée des phares à Brest, dont le nom varie : "Centre des phares", "Musée des phares". Il souhaite pour cela fédérer autour de lui une série de partenaires incontournables : le ministère de la Culture, le ministère de l'Écologie qui a la propriété et gère une grande partie de ces phares, et puis d'autres acteurs intéressés dont le Parc marin via l'Agence des aires marines protégées. Pour cela, bien sûr il y a toute une étape préalable avant la création officielle d'un musée qui est un plan scientifique et culturel validé par le ministère de la Culture etc. Tout ça est en cours. Mais il faut aussi envisager la création d'une structure assez légère pour recruter un directeur, un conservateur, enfin, commencer à faire tourner la mécanique. La structure associative qui était privilégiée à l'origine, n'est pas possible pour des raisons de risque pénal puisque le Président MAILLE prendrait un risque pénal en subventionnant une association qu'il aurait créée avec sa casquette de Président du Conseil général. Donc, pour éviter qu'il aille en prison (on ne lui souhaite pas), il préfère constituer un groupement d'intérêt public, c'est la formule la plus souple qui a été proposée via ses services juridiques. Ce que l'on vous propose, c'est de valider l'adhésion à ce groupement d'intérêt public auquel participeraient différents acteurs que j'ai cités, en vue de créer ce "Musée" des phares. La question c'est quelle participation de l'Agence à ce musée ? La participation financière est estimée à vingt cinq mille euros (25 000 €) environ par an, qui correspondent à la participation du Parc marin d'Iroise dans les phares, à la dynamique "phares" en général. Et puis l'équivalent de 0,15 / 0,20 ETP qui correspondent également à la participation en temps-agents sur les phares. Donc l'engagement, il est celui-là, et bien sûr dans un GIP, on peut toujours se retirer s'il y a des désaccords sur la stratégie, sous réserve d'une procédure préalable classique. Voilà ce que je peux vous dire, et la mise en route de ce GIP, est prévue dans les semaines qui viennent puisque le Conseil général a délibéré favorablement, le parc d'Armorique également et il ne manque plus que les services centraux, et j'ai cru comprendre que c'était plutôt dans les tuyaux au niveau de la Direction des Affaires maritimes, mais je parle bien sûr sous votre contrôle.

Olivier LAROUSSINIE : je précise que nous avons bien vérifié les statuts, le GIP ne peut pas nous imposer le montant de notre cotisation, les membres décident de ce qu'ils y mettent.

Paul GIACOBBI : c'est une auberge espagnole, chacun y trouve ce qu'il y apporte, très bien. Pas d'observations là-dessus ? Alors vous allez venir à bout du colloque national des aires marines protégées en 2015, les résultats de l'appel à contribution.

Colloque national des aires marines protégées 2015 : résultats de l'appel à contributions

Olivier LAROUSSINIE : nous avons fait un appel à contribution, où nous avons reçu à peu près 70 propositions, donc ce n'est pas trop mal. Avec toutefois, certains déficits de la part des acteurs socioéconomiques (j'y reviendrai peut-être un petit peu). On a dépouillé la semaine dernière, donc il était trop tôt pour vous présenter aujourd'hui le résultat, mais bien sûr ce sera fait pour le Conseil

d'administration. On arrive, avec les propositions que l'on a reçues, à couvrir à peu près tous les sujets qui sont dans la stratégie nationale des aires marines protégées. On va donc avoir des propositions d'ateliers avec à chaque fois un animateur ; à charge pour l'animateur une fois que vous l'aurez validé, de recontacter les gens qui avaient fait des propositions que l'on range dans cet atelier et de voir avec eux comment organiser le programme final de l'atelier. Ceci-dit, au Conseil d'administration, j'insisterai sur ce déficit relatif de prises de leadership par des socioprofessionnels en faisant en gros un appel à la mobilisation et que l'on rediscute avec l'un ou l'autre des représentants de ces activités au Conseil d'administration, de la possibilité *a posteriori* de s'investir là où on voit des ateliers qui les concernent directement. Je pense que c'est un peu normal que ça ait réagi plutôt dans les circuits des gestionnaires et des associations de protection de la nature, mais on peut, je pense avoir une prise de position ou du moins un encouragement du Conseil d'administration pour que l'on rééquilibre les choses avec quelques engagements d'organisations socioprofessionnelles. Voilà ce que je peux vous dire pour vous prévenir de ce qui va se passer au Conseil d'administration.

Gérard ROMITI : nous, pour ce qui est du CNPN, on n'a pas fait de retours pour l'instant parce que l'on n'ose pas, parce que nous n'avons pas les capacités et le personnel pour pouvoir animer un atelier, mais bien sûr on participera néanmoins à tout ce qui est prévu, avec un représentant ou deux. Mais animer, je n'ai pas le personnel en ce moment, nous aussi, on est au taquet et on n'a pas quelqu'un qu'on puisse mettre dessus. C'est simplement pour ça, là on va vous transmettre, les éléments et nous participerons au colloque bien entendu et je serai présent. Je pense aussi au Languedoc-Roussillon pour participer, après selon les comités régionaux qui se sentent investis, et je le souhaite d'ailleurs, c'est bien qu'ils participent, et je pense qu'ils participeront. Voilà ce que je peux dire pour l'instant.

Olivier LAROUSSINIE : à ce stade, ce sera une sorte de pré-programme pour essayer de définir les fameux animateurs et puis voir si la structure générale vous convient, sachant qu'un programme prévisionnel sera produit au mois de mars prochain. Ça se passe à Brest du 6 au 8 octobre 2015.

Questions diverses

Nauffrage du Célacante

Paul GIACOBBI : on va maintenant aborder deux, trois sujets rapides. Le naufrage du Célacante, c'est le bateau que vous avez envoyé à fond de mer c'est ça ? C'est celui qui s'était embroché sur le rocher et qui maintenant est au fond de l'eau. Les efforts conjugués de la préfecture maritime et du parc marin de la mer d'Iroise ont permis d'endiguer. On en est actuellement, qu'il est dépollué ou qu'il est en passe de l'être c'est ça ?

Thierry CANTERI: oui, l'armateur a signé un contrat de dépollution avec des sociétés de travaux maritimes, le contrat a été signé le 17 octobre, il y a peu de temps, il y a eu quelques attermoissements et les travaux de dépollution physique vont démarrer, météo permettant, puisque maintenant,

malheureusement la météo est moins favorable qu'au mois de septembre et octobre (Olivier LAROUSSINIE précise et juillet, août et juin). En tout cas, l'acte juridique de déposition est signé.

Paul GIACOBBI : ça a pris du temps, mais c'est toujours compliqué ces questions-là.

Gérard ROMITI : ce qu'il ne faut pas oublier de dire c'est qu'il a remorqué un voilier qui était en perdition. Et qu'après il a été traumatisé parce que c'est quelqu'un de très sensible, très gentil et il a été traumatisé par le Préfet maritime, il m'a dit (rires). Non, c'est quelqu'un de très dur, très virulent, moi-même j'ai eu à faire à lui sur ce sujet... Honnêtement je vous rends hommage parce que vous avez beaucoup de patience les uns et les autres, j'en ai eu moins avec lui.

Olivier LAROUSSINIE : je ne sais pas si je serai aussi clair devant le Conseil d'administration, mais quand même, si vous voulez, on signe un truc avec lui et le même jour il fait des déclarations fracassantes à la presse dans le sens contraire. C'est quand même un peu difficile à comprendre et à suivre, il faut le savoir.

Loïc LAISNE : ce cas a été un des cas extrêmement difficiles, je pense qu'il ne se reproduira pas dans les mêmes conditions, c'est un cas d'exception qui va nous servir. On s'est mis d'accord avec le comité régional des pêches maritimes de Bretagne, pour faire un peu un bilan de ce qui s'est passé, pour établir une procédure avec les comités régionaux, parce que le comité régional des pêches comme le Comité national ont été des éléments très constructifs pour trouver une solution à ce dossier ; qui sinon serait parti dans des voies extrêmes et tout à fait hors normes. C'est quand même une question de principes, un navire qui vient dans un parc s'échouer et dans une zone Natura 2000. Quel est le traitement que l'on en fait ? Je crois que ça peut être considéré comme un cas d'école, ça a été compliqué, mais c'est un cas d'école et on va en tirer des leçons.

Paul GIACOBBI : d'autant qu'il y va, pas par un abus de boissons fortes ou parce qu'il ne sait pas naviguer, il se retrouve là parce qu'il a voulu sauver...

Olivier LAROUSSINIE : on en parle au Conseil d'administration parce qu'en juillet une décision avait été prise pour nous autoriser à intervenir, ou se substituer à l'armateur s'il était défaillant. Bon on n'a pas eu besoin de le faire.

Préparation du 3^e contrat d'objectifs

Paul GIACOBBI : ce second point, c'est le calendrier de la préparation du troisième contrat d'objectifs. Je rappelle une fois de plus que l'on a souhaité avoir un contrat d'objectif, nonobstant la création de l'Agence française de la biodiversité. Pourquoi j'en parle ? Pas pour vouloir perdurer au-delà de la création l'Agence française de la biodiversité bien au contraire, mais simplement parce qu'il est d'autant plus important de savoir ce que l'on veut, ce que l'on fait dans la perspective d'une intégration future à l'Agence française de la biodiversité. Donc le calendrier de tout cela, Olivier c'est... ?

Olivier LAROUSSINIE : on a pris un tout petit peu de retard puisqu'initialement on avait prévu de vous présenter en novembre un projet de contrat d'objectifs. On a pris juste un peu de retard dans la discussion avec les services de l'État, mais on a un brouillon qui est prêt. C'est-à-dire qu'il ne nous manque pas grand-chose et ma proposition Monsieur le Président, si vous en étiez d'accord, ce serait d'avoir un Conseil d'administration extraordinaire fin janvier, pour avoir le temps d'étudier le projet que l'on serait en mesure de vous présenter à ce moment-là. S'il fallait l'adapter, ça permettrait d'avoir une approbation en mars au Conseil d'administration normal et donc une signature dans un délai qui est raisonnable après le début de la période qui est 2015.

Paul GIACOBBI : je crois que c'est bien l'esprit, c'est ça vraiment, en se plaçant d'ailleurs dans cette perspective, d'arriver, pas avec armes et bagages, d'autant plus que le bagage est relativement léger et les armes ont des munitions insuffisantes. Mais, de savoir bien ce que l'on fait, ce que l'on veut, les moyens qui sont nécessaires ; d'avoir les éléments du contrat. Après la logique sera que ce contrat, évidemment, se fonde dans le contrat qui couvrira l'Agence française de la biodiversité.

Christophe LENORMAND : oui, c'est parce que le travail est bien avancé comme l'a dit Olivier, et raisonnablement la séance de fin janvier est tout à fait tenable, et ça permettrait d'être dans les temps globalement avec l'objectif que l'on s'était fixé initialement au début de la discussion.

Paul GIACOBBI : alors sur l'Agence française pour la biodiversité, il y a plusieurs points qui sont quand même intéressants et je crois qu'il est important de vous en faire un petit point. D'abord une question de calendrier. De ce que je sais, le calendrier parlementaire est relativement glissant, mais quand même on pourrait avoir, au "printemps large", c'est-à-dire avant les grandes chaleurs, un début de discussion parlementaire (je suis toujours très prudent sur les calendriers parlementaires) ce qui permettrait d'avoir quelques chose qui se concrétiserait, plus probablement en fin 2015, qu'en fin 2014 (à supposer que la loi soit votée etc.). Voilà, on peut avoir un calendrier qui glisse un peu mais qui ne compromet pas l'ensemble.

Le second point qui paraît particulièrement intéressant pour l'Agence, d'après ce que l'on me dit (si je suis bien informé), on envisagerait très clairement de donner la mission de préfiguration à une équipe, à la tête de laquelle on mettrait un certain (comment il s'appelle déjà ?) LAROUSSINIE, qui serait entouré de gens très convenables aussi, donc en particulier un membre de notre Conseil d'administration et pas tout à fait des moindres puisque c'est Monsieur Gilles BŒUF. C'est quand même à cet égard, me semble-t-il, mais je laisserai Oliver s'exprimer, le signe que les préoccupations que le Conseil d'administration de l'Agence a manifesté en tant que conditions pour donner vraiment son aval ont été entendues. Si on voulait rayer la problématique des espaces maritimes de l'Agence pour la biodiversité, je ne suis pas sûr que l'on ait fait ces choix-là. Et si au contraire on veut que dans l'Agence de la biodiversité ces choix-là soient vraiment pris en considération, c'est plutôt le choix que l'on veut. Ça ne veut pas dire que tout va bien, que tout est garanti, qu'il ne faille pas regarder tout ça dans le meilleur esprit, avec la volonté de dialoguer et de faire prévaloir un certain nombre de choses, mais enfin je dois dire que si on m'avait dit « est-ce que ça ce serait bien ? », j'aurais signé tout de suite, ça me paraît très important. Et après je voudrais que l'on revienne un instant sur les questions de personnel, avec une question de ma part. C'est de savoir si on a aujourd'hui le

sentiment qu'il y a du grain à moudre, ou que le moulin ne tourne pas, ou qu'il n'y a pas de moulin ? Je voudrais savoir où on en est là-dessus ? Alors Olivier, peut-être sur ces points.

Olivier LAROUSSINIE : très rapidement, Madame la Ministre a annoncé le processus de préfiguration avec trois préfigurateurs. Un pour le conseil scientifique qui serait Gilles BŒUF, une pour la relation avec les collectivités qui sera Annabelle JAEGER, conseillère régionale en PACA et animatrice du groupe biodiversité au sein de l'association des régions de France, c'est vraiment cette qualité-là qui l'a fait choisir et puis moi comme directeur de la préfiguration, je m'empresse de dire tout de suite que je reste Directeur de l'Agence des aires marines protégées. Vous verrez peut-être un petit peu plus mes adjoints et vous verrez peut-être effectivement que je masque le fait qu'il y a du monde qui travaille derrière moi. Et ensuite, un comité de suivi qui serait une commission *ad hoc* au sein du Comité national de la transition écologique, donc à définir par ce comité. Et une disposition particulière sur l'outre-mer qui consiste à demander à Monsieur Serge LETCHIMY et à Monsieur Victorien LUREL d'animer un réseau de partenariat avec les outre-mer qui permettent de bien ancrer la problématique outre-mer dans la future Agence. Voilà le schéma, les lettres de mission sont en cours d'étude, ce qui laisse dire qu'on a encore un futur ou un conditionnel mais la Ministre a fait un discours la semaine dernière en expliquant ces dispositions.

Paul GIACOBBI : je rappelle que la prise en compte de l'outre-mer était quand même une des conditions essentielles qui nous paraissait devoir être retenue au titre de cette Agence pour la création de l'Agence française de la biodiversité. D'autre part, on avait souhaité que le mode de gouvernance auquel on faisait allusion tout à l'heure, des espaces maritimes et en particulier la présence de toutes les parties présentées au premier chef des pêcheurs, se retrouvent dans la manière de gérer l'Agence de la biodiversité. Et troisièmement, on avait également souhaité qu'en cas d'Agence de la biodiversité on puisse trouver dans l'élargissement de l'assiette, du périmètre etc., un peu plus de souplesse dans la ressource. Et enfin, il n'y a pas d'ordre de préférence dans la présentation que l'on fait, mais c'est pour justifier la transition, que non pas toutes les questions de personnel soient réglées à l'occasion de la création de l'Agence française de la biodiversité, mais que l'on ait au moins un calendrier, et un certain nombre d'avancées qui nous permettent de dire au personnel « Ecoutez, regardez, ça avance et ça fonctionne. ». Alors, il devait y avoir des réunions, il y a eu quand même beaucoup de flottement. Où est-ce qu'on en est aujourd'hui, est-ce que le moulin s'est remis à tourner, est-ce qu'il y a un peu de grain ?

Olivier GALLET: il s'est remis à tourner. Déjà le fait qu'Olivier LAROUSSINIE et Gilles BŒUF aient été nommés à la préfiguration, a été de nature à rassurer un peu le personnel, en tous cas, celui de l'Agence des aires marines protégées, mais pour en avoir discuté avec les collègues du syndicat qui sont dans l'ONEMA, ils ne voient pas arriver d'un très bon œil l'AFB, mais ils sont contents, quand même, que ce soit cette situation qui ait été choisie. Pour ce qui est des discussions entre les syndicats et la Direction des ressources humaines du ministère concernant le personnel, il y a une réunion prévue le 19 novembre sur ce sujet, à la fois du "quasi-statut" et sur l'évolution des TE-ATE. Mais à la lecture, il se fait jour, une nouvelle inquiétude du personnel, du fait du statut dérogatoire de l'Agence, à un moment donné beaucoup de gens s'imaginaient de pouvoir avoir une "cédésation" de fait en rentrant dans ce "quasi-statut". Or, il s'avère à la lecture de l'étude d'impact, que finalement ce ne serait qu'une garantie de salaire et non pas une garantie de pérennisation de

l'emploi. C'est à dire que ceux qui sont sous emploi non dérogatoire, continueraient à être en CDD le temps de leur contrat et pourraient éventuellement intégrer le "quasi-statut" à condition d'être "cédés". Ça implique un certain nombre de problèmes, donc là-dessus il y aurait peut-être moyen d'essayer ce que propose la loi Sauvadet, c'est-à-dire proposer la "cédésation" directe au moment des embauches, ce serait intéressant. Et puis, pour ceux qui sont en place, l'idéal serait qu'il y ait une possibilité de titularisation de la plupart des contractuels de longue durée qui ont été embauchés à l'Agence.

Paul GIACOBBI : moi je vous suggère puisque vous avez une réunion le 19, vous allez pouvoir jauger si c'est du lard ou du cochon, et puis, que l'on puisse avoir quand même un échange avant le Conseil d'administration, qui est le 26, je suis à votre disposition pour vous voir un peu avant, deux heures avant ou le matin de manière à faire le point. Je dis ça parce que j'ai pris des engagements à votre égard, notamment dans le cadre de la discussion que nous avons eue au Conseil d'administration. J'estime que c'était notre devoir. On a dit ce qu'il fallait dire, à qui il fallait le dire, au moment où il fallait le dire. A la fois le Conseil d'administration et votre serviteur et d'autres sont intervenus, j'ai l'impression que les choses commencent à bouger. A un moment donné il y avait un peu d'inquiétudes parce qu'il n'y avait pas de réunions, il n'y avait pas de ceci, il n'y avait pas de cela, ça avait l'air de se passer et c'est parti en eau de boudin. Ça a l'air de reprendre un tout petit peu de consistance et c'est très bien. Là encore on est dans une situation et des circonstances qui sont très difficiles. Moi j'avais eu le sentiment, très froidement, lorsqu'on avait eu la discussion parlementaire, notamment en commission, qu'on avait l'air de dire « vous comprenez il y a des problèmes à l'ONEMA et vos problèmes sont quantitativement et qualitativement insignifiants », j'avais réagi avec ce sens de la nuance qui m'est habituel (Gérard me connaît assez bien), j'avais quand même poussé une gueulante. J'ai même quitté la réunion en disant que ça commençait à bien faire puisqu'il y avait deux ou trois points qui n'allaient pas ! Je pense que les choses ont l'air de repartir de ce point de vue-là, convenablement et c'est heureux, mais nous il faut qu'on puisse informer le Conseil d'administration -on en parlera si vous voulez ensemble. Encore une fois, ça ne veut pas dire que tout ce que vous demandez sera obtenu, ça ne veut pas dire que tout sera réglé, ça on est à peu près certains qu'on n'obtiendra pas l'impossible, que la sécurisation, la stabilisation, que tous les problèmes seront réglés avec l'AFB. En revanche, que l'on ouvre des perspectives de discussions pour l'ensemble des personnels, c'est-à-dire que l'on prenne en compte le fait que l'on parle d'une agence qui vient d'être créée il y a très peu de temps puisque l'âge de l'Agence des aires marines protégées pour l'administration ce n'est même pas le sevrage, c'est l'enfance, surtout quand on coupe le biberon en cours de route ce n'est pas très bon. Donc, c'est normal que l'on ait des situations de personnels, qui sont ce qu'elles sont. Là, c'est un peu normal que l'on ait des situations compliquées, difficiles, voire précaires, voire carrément choquantes. Et puis, il faut dire que l'on a géré beaucoup de projets, c'est-à-dire que l'on a pas mal géré de personnel sur la base de ressources qui étaient très limitées dans le temps. C'est ça aussi la question, c'est une part non négligeable du personnel. On ne peut pas tout régler, mais au moins que l'on en prenne acte, que tout prenne une forme définitive, et qu'il y a un certain nombre de questions, sans les régler complètement, et pour lesquelles on peut indiquer un calendrier et des perspectives et qui tiennent un peu la route. Enfin franchement, avoir mis Olivier LAROUSSINIE pour s'occuper de la préfiguration et avec pour la science, Gilles BŒUF, qu'est ce que l'on pouvait demander de mieux au titre de cette Agence ? Ça veut dire que les

préoccupations qui ont été manifestées par ce Conseil, par ce Bureau, par la direction, par les personnels, par tous les gens, sont quand même pris en considération. Maintenant c'est compliqué quand même, la discussion au Parlement, ce n'est pas demain la veille, elle ne va pas être facile et ça va être compliqué. Je vais m'y impliquer beaucoup, mais j'ai l'impression que, quand ça va revenir, ça va revenir dans un climat un peu différent, si du moins le Parlement est toujours là à ce moment-là (rires). Est-ce que l'on a, Monsieur le Directeur, d'autres questions à examiner ?

Olivier LAROUSSINIE : pas à ma connaissance.

Paul GIACOBBI : alors, est-ce qu'il y a des questions que vous vouliez soulever ?

Paul GIACOBBI clôt la réunion du bureau à 16^h26.